

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2012

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Édith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE (après l'aff n°2012_409)

Laure CURVALE (jusqu'à l'aff n°2012-410) - Patrick GUILLEMOTEAU (après l'aff n°2012_408) - Samira EL KHADIR - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND (après l'aff n°2012_408) - Frédéric DANJON - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Charles ZAÏTER (jusqu'à l'aff n°2012-425) - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Marie-Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Sylvie TRAUTMANN - Éric MARTIN - Nathalie MARCADET-LABARBE - Marie-Céline LAFARIE - Pascal BREUZARD - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Odette EYSSAUTIER	procuration à Michel OLIVIER
Ibrahim N'DIAYE	procuration à Dany DEBAULIEU
Corinne GONET	procuration à Danielle LE ROY
Christian MILLIER	procuration à Jean-Louis HAURIE
Pascal BREUZARD	procuration à Franck RAYNAL
René LAVERSANNE	procuration à Michel CABANNES (jusqu'à l'aff n°2012-409)
Laure CURVALE	procuration à Patricia FENOCCHIO (à partir de l'aff n°2012-410)
Patrick GUILLEMOTEAU	procuration à Philippe DESPUJOLS (jusqu'à l'aff n°2012-408)
France NORMAND	procuration à Gérard DUBOS (jusqu'à l'aff n°2012-408)

Absents :

Dominique POUSTYNNIKOFF
Charles ZAÏTER (à partir de l'aff n°2012-425)

Secrétaire de séance : Maxime MOULINIER

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2012 n'appelant aucune remarque, **Monsieur le Maire** déclare qu'il est adopté.

aff n°2012-407 : Rapport annuel d'information au Conseil Municipal en matière de Développement Durable

Ce rapport annuel d'information répond aux obligations posées par la loi Grenelle qui demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter, en amont du Débat d'Orientations Budgétaires, « un rapport sur leur situation en matière de développement durable (...) présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget (...) ». La nature de ces obligations a été précisée par décret le 17 juin 2011 et circulaire le 11 août 2011 : « Ce rapport porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes. »

Sept ans après notre engagement dans la démarche d'Agenda 21, ce 2^{ème} Rapport est l'occasion pour Pessac de dresser collectivement un bilan des avancées et pistes de progrès pour un développement durable, de rendre compte des actions menées en 2011/2012 et de valoriser habitants, associations, partenaires et agents municipaux impliqués au quotidien dans l'aventure collective qu'est « Pessac, Ville durable ».

Conformément aux textes réglementaires, ce rapport a été bâti selon le cadre de référence national des Agendas 21 (5 principes/5 finalités) et selon le référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de développement durable (indicateurs). Il s'appuie sur les enseignements issus de la mission d'évaluation participative de notre démarche Agenda 21 de janvier 2010 à

juin 2011 et sur les analyses issues de la démarche Cit'ergie engagée en mars 2011. Il présente de façon synthétique et non exhaustive, pour chaque finalité du Développement Durable, les évolutions de contexte, une synthèse des actions menées et pistes de progrès. Il propose un coup de projecteur sur certaines réalisations 2011/2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel en matière de Développement Durable.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *Ce rapport représente, je n'en doute pas, un gros travail et témoigne comme les autres que nous avons ce soir, de l'investissement d'un certain nombre de personnes. Mais le résultat, qui si j'ai bien compris répond à une trame nationale, donne quelque chose d'étonnant.*

On se retrouve face à un inventaire à la Prévert ou à la Boris Vian où se trouvent mêlées côte à côte des choses aussi différentes que la « puissance moyenne en watt des lampes d'éclairage public », la « part des employés de plus de 55 ans dans la collectivité », la « surface des espaces verts bénéficiant de la biodiversité », le nombre d'agents municipaux et du CCAS, etc. J'arrête là, mais pour ceux qui ont lu le document dans sa totalité, tout ça est assez déroutant. Et il est bien difficile de discuter de son contenu : il faudrait prendre page par page, sujet par sujet...

Alors la question, c'est quelle est la finalité de ce rapport de 76 pages écrites serrées ? Sensibiliser la population à ce qu'on appelle le « développement durable » alors que nous vivons une période pour le moins précaire ? Je crois que si c'est ça, c'est mal parti : le document est peu lisible pour qui ne maîtrise pas le langage employé.

Et ce qui de mon point de vue pose le plus problème, c'est que tout est mis sur un même plan : le respect de la biodiversité par des tontes plus espacées des espaces verts et le fait que 11% des ménages vivant sur la commune vivent sous le seuil de pauvreté. Ce mélange, cette façon de mettre tout au même niveau, sans hiérarchie, n'aide pas à prendre la mesure des urgences. Alors pour conclure, il y a plein d'informations utiles dans ce document et qui méritent d'être diffusées, mais tel quel, je ne vois pas trop à quoi il peut servir...

Et puis une remarque, que Dominique Dumont faisait elle-même en réunion de commission : côté développement durable, la somme de papier qui nous a été remise pour ce conseil municipal n'est pas forcément top. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare : « *qu'il partage assez largement les remarques de Mme Ufferte. Ce rapport est extrêmement détaillé et je tiens à féliciter les services municipaux qui ont rédigé et mis en page ce document extrêmement dense, complet, très intéressant et qui justifierait pour certains de ses chapitre non pas un débat mais au moins une discussion approfondie. Il est difficile de rendre compte d'un document aussi complet et aussi complexe. Pour autant, ce document doit faire l'objet à la fois d'une analyse et d'un sentiment plutôt favorable parce qu'il y a beaucoup de choses dedans qui sont intéressantes et qui témoignent d'actions qui sont menées au quotidien et dont on peut féliciter les acteurs, municipaux ou autres.*

J'avais fait la remarque l'an dernier, donc je ne résiste pas cette année, à la réitérer concernant la consommation d'eau, non pas celle des bâtiments dont j'ai bien remarqué qu'elle diminuait encore une fois cette année, ce qui est une bonne chose. En revanche, l'eau pour l'arrosage continue d'augmenter. L'an dernier, la réponse qui avait été faite aux remarques que j'avais pu formuler, était qu'il avait du y avoir des fuites ou des problèmes. Visiblement ces problèmes n'ont pas été résolus puisque la consommation d'eau continue d'augmenter. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare « *Nous avons à rendre un rapport annuel. L'exercice est redoutable tant il s'agit d'évaluer la portée de politiques sur les changements de comportements qui s'inscrivent dans la durée.*

Mais le rapport qui nous est présenté fait état d'avancées conséquentes, d'une meilleure compréhension des enjeux et d'actions efficaces. Certes, pas suffisantes mais l'élan est pris. Bravo à tous les élu(e)s et services qui ont contribué à la qualité de document, à son épaisseur qui relate les engagements nombreux.

Pour autant, il nous apparaît peu utile de joindre à ce riche inventaire, des actions qui n'ont rien de durable. Je veux évoquer le catalogue des actions de développement économique qui y figurent. Non pas parce qu'elles n'ont pas leur importance – l'emploi est je pense une préoccupation de tous les membres de cette assemblée – mais parce qu'à nos yeux elles n'ont pas la « durabilité » qui sied aux actions à valoriser dans ce rapport.

Fort heureusement, via le soutien toujours fort et permanent vis-à-vis des acteurs de l'économie solidaire, via le soutien à l'activité agricole locale (marchés et singulièrement le bio du mardi, marché aux plantes des Printemps et Automne du Bourgailh, politique d'achat pour la restauration municipale...), via le recours à la clause sociale des marchés publics notre politique de développement durable n'ignore pas son volet économique et le développement de l'emploi. Le présent rapport montre qu'il nous faut aller plus loin dans ce domaine en remobilisant le club des entreprises.

Enfin, nous souhaitons, Monsieur le Maire, que Pessac rejoigne le mouvement international des Villes en transition. Pessac, pour son engagement passé dans la démarche Agenda 21, et pour les perspectives que vous tracez, a toute sa place dans le concert mondial des villes les plus mobilisées. Elle a sûrement également encore beaucoup à apprendre de cités comme Totnes en Angleterre. Aussi, c'est avec plaisir que je vous offre, Monsieur Le Maire, le Manuel de transition. Vous y trouverez nombre d'actions similaires à celles menées à Pessac et une kyrielle d'initiatives qui pourraient nous amener encore plus loin dans votre volonté de faire de Pessac une ville encore plus durable pour tous. »

Monsieur le Maire déclare « Chacun loue la qualité du travail et la qualité des actions entreprises et réalisées par la Ville et dont ce document porte témoignage. D'une certaine manière, l'ensemble des groupes politiques donne un quitus, une sorte de vote « Pour », au bilan d'activités de la Ville de Pessac. Je me réjouis de voir que tout le monde est plutôt satisfait de la manière dont cette ville est menée et des actions qui y sont partagées. Il y a, notamment, une page que je voudrais mettre en exergue. Page 46, en terme de développement économique et de création d'emplois sur Pessac, le Développement Durable c'est bien sûr l'ensemble des piliers économie, environnement, social et épanouissement personnel et collectif que nous y avons rajouté pour que, puissent se développer sur un territoire, au mieux, les activités des uns et des autres. De ce point de vue là, on a quelques chiffres sur lesquels je voudrais un peu insister. Entre 1999 et 2009, à Pessac, il y a eu la création de 8 487 emplois. On est passé de 21 492 emplois sur la zone à 29 979 (+ 39,5%). Sur la même période, à Bordeaux, il y a eu une augmentation de 11,89%, à Mérignac de 36,63%, la moyenne de la CUB étant de 20,59%. ce qui veut dire que durant cette période des dix premières années du nouveau siècle, c'est sur Pessac, qu'il y a eu en pourcentage le plus grand nombre de création d'emplois. Si j'observe, par ailleurs, que le taux moyen de Pessacais pouvant accéder à ces emplois est de 30% en l'an 2000 et y reste, on peut considérer que ce sont à peu près 3 000 emplois pour les Pessacais qui ont été créés pendant cette décennie sur notre commune. De ce point de vue là, je pense que c'est faire œuvre de Développement Durable que d'assurer aux Pessacais sur des métiers très divers de tels emplois. Dans l'agriculture, nous sommes passés de 168 à 269 emplois, dans l'industrie de 2 848 à 3 311 emplois (+ 17%), dans la construction de 1 309 à 2 039(+ 56%), dans les commerces, transports et services divers de 8 451 à 12 853 (+ 52%), administration publique, enseignement, santé et action sociale de 8 772 à 11 511 emplois (+ 31%).

Bien sûr, on sait que le chômage est là, qu'il touche notamment les personnes les plus jeunes, notamment celles qui sont sans qualification mais en même temps on voit que sur ces sources INSEE, qui sont indiscutables, on a eu en 10 ans à Pessac une augmentation d'emploi relativement plus importante que sur les autres villes de la Communauté Urbaine, notamment sur d'autres territoires qui viennent parfois donner des leçons à Pessac.

On est dans une phase de créations d'emploi que nous allons poursuivre, pour laquelle la Ville est engagée depuis longtemps, et qui marque cette volonté que nous avons de faire de ce territoire, un territoire de développement durable non seulement sur les questions de l'emploi et de l'économie, du bien-être des hommes et des femmes de ce territoire, de la lutte contre le chômage et également en matière de biodiversité, d'exemplarité de la commune dans son fonctionnement, sa manière de travailler et dans la manière dont les agents font leur travail dans cette collectivité territoriale, travail que je souligne et qui est exemplaire.

Ce travail marque à la fois la limite de nos éventuelles petites discussions que nous avons en Conseil municipal et l'extrême qualité du travail réalisé tout au long de l'année par les élus et par les services qui conduisent à ces mises en œuvre d'actions. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « Monsieur le Maire, vous me prêtez des propos et des intentions que je préfère rectifier. Quand je donne quitus sur votre politique je le formule et je ne crois pas l'avoir dit. Sur la page 46 que vous citez, j'ai noté concernant la présence de quelques entreprises qui font la notoriété de Pessac, je ne crois pas que ce soient les entreprises qui fassent la notoriété de Pessac et parmi elles, un groupe a eu

récemment des démêlées avec la justice et je ne crois pas que ce soit cette notoriété là qu'on souhaite. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare : « *qu'il ne reviendra pas sur ces propos précédents et que le document était bien fait et intéressant. Seulement tout n'est pas dû à la Mairie. Vous vous attribuez la paternité de beaucoup d'actions. Par ailleurs, quand Monsieur Hofer dit qu'il y a diminution de la consommation de l'eau, page 72 il faut lire consommation en eau pour l'arrosage 29 000 m³ (2010) et 30 000 m³ (2011). Pour moi c'est une augmentation. »*

Monsieur le Maire conclut que, en tout cas, on ne peut qu'être satisfait de la somme d'informations qui sont données par la commune dans ce rapport et qui permettent d'avoir des débats.

aff n°2012-408 : Agenda 21 – Adoption du 2^{ème} Plan d'actions Agenda 21 de Pessac intégrant le Plan Climat Énergie Territorial

La Ville a validé en septembre 2011 les améliorations suivantes pour l'acte II 2012-2015 de l'Agenda 21 :

- 1 fil rouge : Le Développement Durable intégré, un 2^{ème} Plan d'actions innovant tendant vers une Haute qualité Développement Durable des projets
- 3 axes méthodologiques :
 - Pessac persévère dans l'intégration du Développement Durable dans tous les projets et politiques municipales
 - Pessac innove pour co-construire, avec les acteurs et habitants, un Agenda 21 plus participatif et plus solidaire, en renforçant la dimension sociale et économique, et en lançant son « Agenda 21 citoyen » pour poursuivre la mobilisation des habitants et renforcer leur capacité à agir ;
 - Pessac fédère en renforçant la coordination des acteurs locaux et la mise en réseau des démarches infra et supra avec un contrat d'objectifs multi-acteurs.

L'évaluation a également permis d'actualiser la stratégie locale de développement durable en proposant un nouveau contrat d'objectifs partenarial « Pessac territoire durable 2020 » fixant la feuille de route à moyen-long terme sur les 5 finalités du développement durable, et 4 priorités pour le 2^{ème} Plan d'actions Agenda 21 2012/2015 : la solidarité et la lutte contre le changement climatique au niveau des orientations et l'exemplarité municipale et la participation au niveau des modes d'actions.

Pour co-produire son 2^{ème} Plan d'actions, la Ville a mis en place dès décembre 2011 un plan de participation ambitieux, récompensé par un Prix coup de cœur du jury des Trophées Agenda 21 de Gironde en octobre 2012 :

- Intégration des partenaires clefs au Comité de pilotage Agenda 21 dès décembre 2011
- Mise en place des Agoras des projets durables de mars à août 2012
- Un Grand Forum public Rio+20 organisé le 23 juin 2012 a touché 200 visiteurs

Plus de 350 propositions d'actions ont été collectées et analysées, sur la base des critères de tri et de sélection suivants :

- Actions répondant aux enjeux, orientations et objectifs traduits dans le Contrat d'objectifs
- Actions réalistes à impact mesurable : des résultats concrets et chiffrés attendus d'ici fin 2015 ; une nécessaire faisabilité opérationnelle et financière
- Actions intégrant systématiquement les dimensions Solidarité et lutte contre le changement climatique, prioritaires pour Pessac.

La Ville de Pessac a soumis à concertation et enrichissement des partenaires membres du Comité de pilotage son projet de 2^{ème} Plan d'actions deux mois avant sa présentation en Conseil Municipal. Enrichi de leurs avis, celui-ci est soumis à approbation. Structuré en 3 axes (Pessac ville généreuse- Pessac ville écologique- Pessac ville à partager), 21 défis, et 81 démarches ou projets, il est présenté sous forme synthétique avec la liste des actions en annexe 1 et sous forme détaillée en annexe 2. Articulé avec les politiques et démarches de développement durable menées par les autres partenaires, il s'inscrit en conformité avec la Stratégie Nationale de Développement Durable, le Schéma Régional Climat Air Énergie et le Plan Climat Régional, l'Agenda 21 Girondin, l'Agenda 21 et le Plan Climat de la CUB,... Son financement sera assuré

par le budget de la Ville et la recherche de partenariats auprès des collectivités et des organismes institutionnels. Il fera l'objet d'une évaluation continue et partagée, formalisée chaque année dans le cadre du Rapport annuel de Développement durable de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la stratégie locale de développement durable,
- de valider le deuxième Plan d'actions de l'Agenda 21 de Pessac pour la période 2012-2015 joint en annexe
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires à sa mise en œuvre et à engager toutes les actions financées dans le cadre du budget de la Ville.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Curvale** qui déclare : « *Je voudrais juste remettre l'accent sur la cohérence entre les priorités stratégiques rappelées qui reprennent certains des points évoqués à propos du rapport Développement Durable. Ces priorités sont la solidarité et la lutte contre le changement climatique. Lorsque le rapport de Développement Durable ou ce Plan d'actions évoquent des thèmes liés à la biodiversité, la qualité de l'air ou l'énergie, on va être aussi lié à des actions de solidarité. Comme Dominique Dumont l'a déjà rappelé les actions entreprises sur le bilan Carbone ou la démarche en cours de labellisation Cit'ergie qui sera une reconnaissance de ce que nous faisons pour le Plan Climat, j'ai plutôt prévu de rajouter quelques points là-dessus puisque c'est en général ce qui est le plus mal compris. Nous allons poursuivre ce qui concerne l'accompagnement de la rénovation d'Arago qui est quant même un projet particulièrement important pour Pessac, mais aussi la réhabilitation des copropriétés du Burck ainsi que la réalisation du projet de l'Artigon où nous espérons pouvoir développer un réseau de chaleur alimenté sans doute par une chaufferie bois. Tout ce que nous faisons dans ce domaine-là permet ensuite d'apporter une réelle qualité de vie dans ses logements, un réel confort et de maîtriser également les charges. Il y a deux jours, le Monde avait comme gros titre « Loyers et énergie, l'inquiétante hausse des impayés », c'est désormais le premier élément déclencheur des demandes d'aides qui sont adressées aux centres communaux d'actions sociales. La plupart des ménages n'arrivent plus à faire face aux charges courantes, arrivent à payer un loyer brut mais pas à supporter les factures d'énergies et d'eau. D'autant que par ailleurs, nous savons que la facture moyenne d'électricité, si on en croit le rapport du Sénat rendu sur l'électricité, va doubler d'ici 2020 pour atteindre 1 300 € par an en moyenne.*

Ce sont autant d'éléments qui plaident pour que la commune accompagne ses partenaires, à travers ce qu'elle fait en matière d'aménagement urbain aux côtés de la CUB ou de réhabilitation des logements sur les copropriétés, et aille dans ce sens. On est vraiment dans une cohérence forte de ce qu'on veut faire en matière de social et en matière d'environnement. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Olivier** qui souhaite faire deux petites remarques.

Sur le plan d'actions présenté, notamment quand on est sensible au problème de logement social, on ne peut que saluer ce qui se fait aujourd'hui à Arago, au Burck sous réserve que cela n'augmente pas les loyers à terme.

Au niveau international, page 2 de la délibération, il est mentionné qu'un grand forum public qui s'appelait Rio+20 a été organisé le 23 juin. Il avoue ne pas savoir ce qu'il s'est dit dans ce forum mais cela a été assez lamentable. Les grandes puissances, toujours les mêmes, pour rassurer le capital financier, ont freiné autant qu'elles pouvaient toutes ces questions de Plan Climat Énergie.

Il aurait souhaité qu'au niveau de la zone Pessac-Bersol, où il est question de réhabilitation, de reconquête de la zone d'activités de Pessac-Bersol, qu'on se penche un peu plus et qu'on prévoit des actions plus dynamiques, plus volontaires concernant les déplacements, les réseaux de transport en commun, les modes de déplacements doux. Il suffit d'y aller aux heures de pointe pour voir ce qui s'y passe. Ce n'est pas un bon exemple de développement durable et de Plan Climat. Ce n'est pas simple mais il y a sans doute quelque chose à faire sur ce quartier-là où il y a 17 000 emplois.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare : « *Nous souhaitons en tout premier lieu souligner le travail considérable fait pour réaliser ce document concernant le 2^{ème} plan d'actions de l'agenda 21 de notre commune.*

Nous avons deux remarques à faire : La santé apparaît dans les 5 défis prioritaires pour les

habitants alors que nous avons souligné son manque d'importance dans le plan précédent, ce qui nous conforte dans notre position. Pourtant, on ne la retrouve qu'en page 38, 5° point du défi concernant l'épanouissement humain et en page 44 défi n°16 sur 21. Peut-être faudrait-il lui donner plus de poids puisque le dicton populaire nous dit que la santé est plus précieuse que l'or.

Ensuite, et comme cela a été dit en commission, l'activité municipale consomme 3% de la consommation énergétique du territoire. Cette proportion est trop faible pour que les efforts de la collectivité suffisent à faire baisser de façon significative la consommation générale. Alors certes, il est nécessaire que nous soyons exemplaires mais il faut maintenant faire en sorte que l'exemple soit suivi par tous et c'est cet indicateur qui sera sans doute le meilleur sur ce point précis pour mesurer la réussite de ce second plan d'actions. Je me permets, à ce propos, de rappeler que vous deviez nous fournir le diagnostic thermique des bâtiments publics. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Dumont** qui précise qu'un travail important a été réalisé en terme de services de proximité, de crèches inter-entreprises, de travail sur la trame verte, sur l'aménagement paysager et bien sûr, sur l'amélioration de la desserte en transports, notamment avec l'arrivée du tramway à proximité. Mais il reste beaucoup à faire sur cette zone pour en faire une zone aménagée durablement.

Elle souhaite souligner le partenariat particulièrement riche qui a permis d'élaborer ce deuxième Plan d'actions Agenda 21. Les partenaires ont contribué de façon très importante à y intégrer des idées d'actions portées à l'échelle du territoire, notamment les engagements du CHU de contribuer aux défis Énergie, Aménagement durable, Transport et mobilité, Adaptation au changement climatique, à l'opération zéro pesticides dans les espaces verts et au défi Santé-environnement. Si celui-ci n'apparaît qu'en page 38, c'est sur la finalité Épanouissement humain mais il ne s'agit en aucun cas d'une hiérarchisation.

Monsieur le Maire déclare : *« Nous avons voulu axer ce deuxième plan d'actions autour de deux questions phares : la solidarité et la lutte contre le réchauffement climatique. Il nous a semblé qu'il fallait agir conjointement sur ces deux volets. Nous avons essayé d'élaborer un certain nombre de dispositifs et d'actions qui pouvaient satisfaire à ce que nous souhaitons.*

En même temps, nous sommes bien conscients que ce plan global se situe dans des conditions économiques et financières difficiles pour les populations. Même si l'emploi et le développement économique ne sont pas une compétence communale, nous avons à être particulièrement actifs en ce sens-là pour donner les bases d'un développement économique possible sur notre territoire. De ce point de vue, la zone de Bersol qui reçoit jusqu'à 18 000 personnes qui viennent travailler tous les jours est un site central de l'attractivité de la Ville. Nous avons discuté avec la CUB, l'an dernier, de manière abondante d'un plan d'actions sur ce territoire. J'ai rencontré il y a quelques jours le Maire de Canéjan pour l'associer aussi, même s'il représente une commune extérieure à la CUB, au plan stratégique que nous pourrions avoir sur le secteur de Bersol. Si on laisse Bersol aller à vau l'eau, tel que le foncier peut muter et tel que cela pourrait se développer, allons-nous laisser ce territoire se développer dans l'économie résidentielle, c'est à dire seulement du commerce ou des services, certes nécessaires mais qui ne sont pas ce qui fait l'originalité de Bersol qui est plutôt la capacité industrielle des entreprises à avoir de l'activité économique. Ou est-ce qu'au contraire, nous allons essayer de privilégier, notamment en matière de foncier et de développement de cette zone, plutôt les activités industrielles, de quelle nature ? En pensant aussi que sur ce site-là ou à proximité, nous avons la Cité de la Photonique qui développe autour de l'application civile du Laser un certain nombre d'activités extrêmement intéressantes. D'autant que ces activités sont confortées avec la venue sur l'espace universitaire, de l'Institut d'optique qui renforce, en matière de recherche fondamentale et de transfert de technologie, l'ensemble de la filière Laser.

C'est une réflexion stratégique que nous devons avoir. Prochainement, je vais demander à la commune de Canéjan, à celle de Gradignan et à la CUB d'avoir une implication plus forte en ce sens-là. En tout cas du côté de Pessac, nous sommes prêts à cette veille et à ce travail important en matière de développement économique.

Aussi, dans le centre-ville, nous avons Aquitaine Éthique, RIXEO, des activités autour du numérique qui peuvent être extrêmement intéressantes et que nous devons valoriser. Nous avons bien l'intention de les développer parce qu'autour des activités du numérique et du logiciel libre, on peut avoir des activités de travail, d'emploi. Le centre-ville c'est bien sûr les transports, c'est bien sûr la culture, le commerce mais ça doit être aussi les activités autour de cette plateforme d'activités numériques.

Dernier point, et la Ville de Pessac est historiquement située autour de ces projets, c'est tout ce qui concerne l'économie coopérative et solidaire. Aux Échoppes, nous avons autour du Café Michel, d'Aquitaine Active, avec la venue de l'Union nationale et régionale des Coopératives un lieu d'activités extrêmement actif que nous voulons développer sur ce site-là. »

Monsieur le Maire conclut en remerciant l'excellent travail de la Mission Agenda 21.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-409 : Agenda 21 – Renouvellement du Conseil de Développement Durable (C2D) de Pessac

Instance de participation généraliste et transversale, le C2D est chargé d'émettre des avis et des propositions, sur saisine du Maire ou autosaisine, dans les domaines d'actions de la ville en matière de développement durable. Après 2 ans de travaux et à la demande du C2D, une mission d'évaluation et de préconisations pour son évolution a été confiée à un sociologue externe en juin 2012.

Le rapport d'activités 2010/2012 du C2D, joint en annexe à la délibération, dresse le bilan des travaux menés.

Les principales conclusions de la mission d'évaluation participative menée avec les membres et partenaires du C2D sont les suivantes :

- un bilan très positif du fonctionnement du C2D et de l'appel à candidatures citoyennes,
- une instance très active, une instance reconnue et saluée par les partenaires (CUB, CG, Campus...) : « un outil de médiation citoyenne sans équivalent en Aquitaine »
- des membres très motivés, une participation qui ne s'est pas essoufflée, mais un investissement en temps et travail à fournir jugé parfois trop lourd
- des travaux de grande qualité, des productions appréciées pour leur contenu quasi professionnel
- une envie de renouvellement et d'élargissement du C2D vers les habitants éloignés des instances traditionnelles de participation, les jeunes, la vie associative et le monde économique.

Suite aux propositions de l'Assemblée plénière du C2D du 3 juillet 2012 et aux préconisations de l'évaluation, il est proposé de renouveler le C2D de la façon exposée dans la délibération. Pour plus de représentativité, la composition du C2D est élargie à soixante-cinq membres volontaires au lieu de quarante-cinq.

Il est proposé de baser la composition du C2D sur les cinq collèges suivants :

- collège 1/habitants : 28 habitants volontaires désignés par tirage au sort après candidatures, en veillant à la représentation des jeunes de 16 à 25 ans (au lieu de 17 lors du 1^{er} mandat)
- collège 2/quartiers : 14 membres volontaires issus des Syndicats et comités de quartier de Pessac, désignés par la Fédération des syndicats de quartier et représentatifs des différents quartiers de Pessac (au lieu de 12 membres lors du 1^{er} mandat)
- collège 3/associations : 14 membres volontaires, issus d'associations pessacaises (hors syndicats de quartier) représentatives des différents domaines d'activités et désignés en lien avec la Maison des Associations et l'OMS (10 membres durant le 1^{er} mandat)
- collège 4 : 4 membres volontaires issus de l'Université, du CHU ou du monde économique (nouvelle catégorie)
- collège 5 : 5 personnalités qualifiées nommées par le Maire (au lieu de 6 lors du 1^{er} mandat)

Les prochains mandats intègrent les nouveautés suivantes :

- Les membres actuels du C2D peuvent renouveler leur mandat avec affectation dans les collèges ad hoc
- La participation au C2D est limitée à deux mandats successifs par membre
- Un « Club des amis du C2D » est créé pour mobiliser, fédérer et valoriser les candidats non retenus par tirage au sort et les citoyens intéressés pour participer aux travaux
- Une charte de fonctionnement du C2D formalisera les modalités de partenariat avec la Ville, précisant les moyens et appuis logistiques mis à disposition du C2D par la Ville. Une instance d'échanges avec les élus municipaux sera mise en place pour renforcer l'information et le suivi en continu des travaux et propositions du C2D.
- Une charte de membre du C2D sera rédigée pour partager les valeurs, l'histoire, la mémoire du C2D et formaliser les droits et devoirs du conseiller.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le renouvellement du Conseil de Développement Durable de Pessac (C2D de Pessac) conformément aux propositions exposées.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare : « *Le C2D est une instance de participation comme vous la nommez, créée par la mairie, dans laquelle visiblement des bénévoles ont fait un travail de vrais professionnels. Les rapports rendus en témoignent. Chapeau ! Après une première phase d'expérimentation, son efficacité lui donne toute légitimité à se développer et le développement passe par une augmentation du nombre des participants mais aussi des moyens. Nous sommes donc favorable à ce qu'une charte règle ses relations avec la mairie. Aujourd'hui, la commission nous a indiqué que sont affectés au C2D : ¼ tps de secrétariat à peu près, 10 000 euros environ, le temps passé par les référents et les élus mais combien de temps ?, l'appui à la communication et à l'informatique pour le site Internet, les supports d'impression mais sans qu'un état précis puisse nous être communiqué. Nous souhaitons évidemment que les choses soient plus claires et dès lors, il sera nécessaire de s'interroger sur la forme juridique de cette structure.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Olivier** qui déclare : « C'est l'unique occasion de dire dans l'année ce que nous pensons du C2D. Je dois dire pour connaître et travailler le Conseil de développement durable de la CUB, moins avec celui de Pessac, qu'ils font un travail remarquable. Les rapports qu'ils nous transmettent régulièrement sur des sujets aussi compliqués que l'urbanisme, l'aménagement, les transports montrent qu'ils ont acquis une capacité d'appréhender globalement ces questions, et aussi de place Pessac dans l'environnement de l'agglomération.

A la création, je pensais que ce serait une autre fédération de quartiers où chacun défendrait son pré carré, sa chapelle. Ce n'est pas le cas. Ils font participer d'autres associations et dans les débats publics de la CUB, les associations pessacaises jouent un rôle considérable. Elles sont présentes partout. Je me félicite du travail fait et je rallie le propos de Madame Trautmann pour les aider un petit peu plus. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare : « *On a déjà pu saluer le travail fait par le C2D puisqu'ils nous ont invités à une commission plénière. On est tout à fait satisfait de l'évolution de ce conseil. Pour mémoire, les conseils de développement durable sont issus d'une loi initiée par Dominique Voynet, donc on est satisfait de voir qu'il y a un engagement des citoyens et qu'il s'inscrit dans la durée du moins à Pessac.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *Pas de problème pour nous pour voter cette délibération et permettre aux personnes qui se sont investies dans ce conseil de continuer à le faire, qui plus est avec le souci d'associer davantage de personnes. Mais sans anticiper sur le débat suivant, je crois que le vote de cette délibération souligne le peu de démarche participative (pour reprendre un de ces mots passe-partout) pour ce qui concerne les orientations budgétaires. Car le problème des démarches dites participatives que mettent en place toutes les collectivités territoriales est que la population est consultée essentiellement sur les problèmes périphériques et pas sur les principaux enjeux (il y a un article aujourd'hui dans Sud Ouest sur le C2D de la CUB et l'interview d'une spécialiste des politiques urbaines qui souligne pour une part ce problème).* »

Monsieur le Maire se félicite que tout le monde ait été d'accord sur cette proposition de création du C2D et qu'il s'agit désormais de l'élargir aux citoyens et c'est un plus que ceux-ci apportent au C2D.

Il souligne la qualité du travail fourni, des rapports sur des sujets qui ne sont pas du tout secondaires et félicite l'investissement personnel de son président, Monsieur Da Rold.

Il ajoute que la municipalité aide de la meilleure manière qui soit le C2D, mais que le travail se fait en toute indépendance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-410 : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2013

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat ait lieu en conseil municipal sur les orientations du budget à venir. Ce débat doit intervenir dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

La tenue du DOB permet à l'Assemblée Délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice 2013 et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Les éléments du DOB vous seront présentés comme suit :

- les perspectives économiques pour 2013 et les mesures du projet de loi de finances 2013 consacrées aux collectivités locales. Le projet de loi de finances présenté en conseil des ministres le 28 septembre 2012 est actuellement en discussion au Parlement.
- La situation financière de la commune fin 2012 et les perspectives budgétaires 2013.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui déclare : « *Comme d'habitude, on va différencier le contexte économique et financier dans une première partie et ensuite les choix pessacais dans une seconde partie.*

L'environnement économique et financier est clairement défavorable. On est en présence d'une crise économique persistante depuis 2007 avec les subprimes aux États Unis. L'Europe constitue la zone où les préoccupations sont les plus grandes. On est en croissance zéro au niveau européen. Moins 0,3% en 2012 et on envisage +0,6% en 2013. En France, on est autour de 0.

Dans ce contexte, le chômage est en augmentation et cela évite un dérapage inflationniste puisqu'elle demeure faible.

Concernant la crise des finances publiques, le déficit public de 2012 est de - 4,5% du PIB, cela donne une dette de l'ordre de 89,9% qui pourrait passer à 91,3% en 2013. A l'intérieur des administrations publiques, c'est l'État qui a le déficit le plus important à la différence des collectivités locales qui sont près d'un solde financier nul.

Par rapport à cette situation, l'État a opéré une riposte et la Loi de Finances 2013 prévoit la réduction du déficit public des administrations publiques de 4,5 à 3% du PIB. En même temps, la Loi de programmation des finances publiques à l'horizon 2017 prévoit le passage d'un déficit public de 4,5% cette année à 0,3% du PIB en 2017 (- 4,2 pts). La dépense publique doit donc augmenter à un rythme de 0,7% par an et la part des dépenses publiques dans le PIB doit baisser de 56,3% à 53,6% (-2,7 pts).

Quelles sont les retombées sur la situation du secteur public local ?

Concernant les concours de l'État aux collectivités publiques locales, 2013 sera la troisième année de gel de ces concours. La DGF subit une stagnation globale à 41,5 milliards (+ 0,3%). la dotation de base par habitant et celle de superficie sont gelées quant à la dotation de garantie, elle diminue. En revanche, les dotations de péréquation augmentent en particulier la DSU (8,8%). Le fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales doit connaître une augmentation entre 2012 et 2013 pour passer de 150 à 360 millions.

La perte de marge de manœuvre fiscale résulte en partie de décisions antérieures, notamment la perte de pouvoir de taux liée à la réforme de la fiscalité économique choisie par le précédent gouvernement. Pour la CVAE, il n'y a plus de fixation des taux par les collectivités locales ce qui signifie qu'il ne peut pas y avoir d'augmentation.

Dans le contexte économique actuel, il doit y avoir un faible dynamisme des bases de la fiscalité économique.

Enfin, le troisième aspect par lequel l'environnement économique affecte les collectivités locales, c'est la raréfaction du crédit bancaire. Cela a commencé en 2008 avec la crise de DEXIA qui représentait un bon tiers du financement des collectivités locales. Ça s'est amplifié au cours de l'été 2011, avec une crise de liquidités endémique. A quoi se sont ajoutées les décisions salutaires de Bâle 3 en matière de régulation prudentielles des banques mais compte-tenu de ce contexte, il y a l'apparition d'un rationnement du crédit bancaire pour les collectivités locales et d'un renchérissement des marges bancaires.

Maintenant, il faut envisager les choix de Pessac et tout d'abord l'année financière 2012. Concernant les recettes de fonctionnement, elles atteignent environ 62,1 millions contre 61,2 l'année dernière, soit une hausse ralentie de 1,5%. Le produit de la fiscalité directe est en augmentation de 4,7%. Par ailleurs, les droits de mutations se situent à un niveau élevé (2 millions) mais en diminution au niveau exceptionnellement élevé de 2011 (2,3 millions).

Du côté des dépenses, celles-ci connaissent une hausse ralentie (1,8%). Le taux de progression est en net ralentissement par rapport aux années précédents où il était compris entre 2,5 et 5% par an. Les dépenses de personnel augmentent d'environ 2% et celles à caractère général sont maîtrisées.

L'autofinancement se maintient autour de 6 millions, c'est près de la moyenne de 6,5 millions

des trois ou quatre années précédentes.

Les dépenses d'équipement réalisées sont estimées entre 11,5 et 12 millions ce qui donnerait un taux de réalisation supérieur à 70% vraisemblablement 75% si on exclut la salle de Bellegrave.

Le niveau d'emprunt devrait être de l'ordre de 7,4 millions. C'est supérieur à nos besoins mais cela va permettre, compte tenu des incertitudes sur le comportement des banques à l'égard des collectivités locales, de sécuriser le financement sur 2013.

Les orientations proposées pour le budget 2013 sont les suivantes.

Concernant les recettes de fonctionnement, la progression sera relativement faible. Les bases en 2013, selon la moyenne des trois dernières années, devraient être de 77,7 millions pour la taxe d'habitation et de 66,7 millions pour le foncier bâti. Les droits de mutation devraient se situer entre 1,7 et 1,8 millions.

En ce qui concerne les dotations, la DGF devrait être en légère diminution (9,7 millions), la DSU devrait être maintenue à 1,3 millions et la DSC de la CUB doit stagner à 0,2%.

Pour les dépenses de fonctionnement, l'objectif est de les maîtriser. Ainsi, les dépenses de personnel devrait progresser raisonnablement (2%) et les dépenses générales et de gestion devraient être maîtrisées mais demeure l'inconnu des prix des fluides. La subvention au CCAS va connaître une progression de 4,6 à 4,7 millions et le périmètre des recettes et des dépenses est modifié du fait que la perception des recettes de la restauration est faite par le délégataire depuis le 1^{er} septembre dernier.

L'autofinancement doit rester important.

Concernant les dépenses d'investissement, les investissements courants seront de l'ordre de 5 à 6 millions et ceux du PPI s'élèveront de 8 à 9 millions (réalisation du Pôle technique de Magonty, espace sportif à Bellegrave, éclairage public lié à l'extension du tramway, école élémentaire Jules Ferry, plan numérique des écoles, travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville, la maison de quartier de Sardine, accessibilité et mise aux normes techniques, Plan Lumière...

En conclusion, je dirais que suite au ralentissement des recettes de fonctionnement lié au contexte économique et financier, on a choisit la maîtrise des dépenses tout en préparant l'avenir. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *Ce débat sur les orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte général que nous ne pouvons limiter à ses seuls aspects économiques. L'actualité nous impose de l'aborder aussi sous ses aspects sociaux et politiques.*

Hier, des centaines de milliers de manifestants ont défilé et fait grève partout en Europe contre l'austérité. En Espagne et au Portugal, les manifestations massives se sont terminées par des affrontements violents avec les forces de l'ordre. Cela montre à quel point ces politiques d'austérité sont rejetées par les populations.

La réalité de la crise et des politiques d'austérité, ce sont des familles ruinées, expulsées de leur logement, perdant tout du fait du chômage, de leur incapacité à rembourser les dettes qu'elles ont dû contracter, parfois largement incitées par les banques avides de placer leurs prêts sans aucun scrupule. Ce sont des familles entières qui se retrouvent aujourd'hui dans un dénuement total, sans ressources (en Espagne, 1,7 millions de familles ont tous leurs membres au chômage). Et la réalité de cette crise c'est aussi le retour du travail des enfants, non pas à l'autre bout du monde mais ici, en Europe, comme en témoignait hier soir une émission de FR3 tournée en Italie, en Angleterre et en Bulgarie.

Une situation qui ne doit rien à une catastrophe naturelle mais qui est le fruit de la spéculation financière, de la soif de profits que rien n'étanche et, si on peut dire, de la marche normale du capitalisme.

Dans le rapport papier qui sert de base à ce débat, il est écrit, presque en passant, « la hausse des prix à la consommation serait de 2% sous l'effet du dynamisme des prix énergétiques et alimentaires ». Parler de dynamisme me semble une drôle de façon de parler de ce qui résulte de la spéculation... Une spéculation sur l'énergie qui fait qu'aujourd'hui, dans les pays les plus riches, des familles vont passer l'hiver sans chauffage du fait de l'augmentation des prix. Mais aussi une spéculation sur les denrées alimentaires qui avait conduit début 2008 à une quasi-famine et à des émeutes de la faim dans une trentaine de pays et qui prépare aujourd'hui de nouvelles famines.

Les milliards versés depuis le début de la crise au monde de la finance sous prétexte de sauver le monde de l'effondrement ont surtout servi à relancer la machine à faire de la dette et à

spéculer. Loin de reculer, la crise s'aggrave, la récession frappe l'Europe et menace de s'étendre à l'ensemble de la planète. Le niveau de vie des populations ne cesse de reculer sous les coups du chômage et des politiques d'austérité. Dernières victimes en date, ici, les salariés de l'entreprise MONDI, à St Jean d'Illac, groupe leader mondial des sacs papiers, ont appris hier de la bouche du patron autrichien la fermeture de leur entreprise. Pas plus pour les patrons autrichiens que français ou autres il n'y a de redressement productif ou de patriotisme économique qui tiennent. Leur seule loi, leur seul impératif, c'est le profit.

Alors on nous explique que pour stopper la désindustrialisation, favoriser la compétitivité des entreprises face à la concurrence... il faudrait baisser le « coût du travail »... c'est-à-dire en clair augmenter l'exploitation, baisser les salaires, les droits sociaux, augmenter les cadences... Ca au moins c'est une idée nouvelle !

Et ceux qui nous prêchent ces idées géniales et nous vantent le patriotisme ne manquent pas de culot car ce sont les mêmes multinationales, dont celles du CAC 40, qui pleurent sur la concurrence insoutenable des pays dits « à bas coût » (rien que ces mots passés dans le langage commun en disent long sur l'époque) et qui surexploitent les salariés de ces pays pauvres et dégagent sur leur travail des milliards de dividendes qu'elles continuent à distribuer à leurs actionnaires, crise ou pas crise.

Alors, les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'austérité, qu'elle soit menée par les gouvernements de gauche ou de droite va aggraver la tendance à la récession.

Car quels que soient les gouvernements, les politique vis-à-vis de la crise sont les mêmes... Ici, après l'austérité Sarkozy-Fillon au nom de la lutte contre les déficits, nous avons droit au « choc de compétitivité »... Cadeaux fiscaux aux patrons, baisse des dépenses publiques, hausse de la TVA : la couleur du ruban a peut-être changé, le contenu du paquet est le même. Et je doute fort que les explications de François Hollande mardi soir aient convaincu grand monde du contraire...

Le gouvernement prétend réduire les déficits et la dette publique tout en la remboursant rubis sur l'ongle. Mais quel en sera le coût social alors que le service de la dette (remboursement des capitaux arrivés à échéance et intérêts) constitue près du tiers des dépenses de l'État, qu'il faut emprunter toujours plus pour y faire face, et que tout laisse penser, à moins de croire au miracle, que la situation économique va se dégraderet que la croissance risque d'être bien inférieure aux 2% prévus ?

Il n'y a pas d'autre solution pour réduire la dette que de l'annuler. Et remplacer le système financier privé qui s'en nourrit par un monopole public du crédit, placé sous le contrôle démocratique de la population. C'est la seule solution raisonnable pour orienter le crédit vers les activités productives réellement utiles à la population, mettre fin à la spéculation, sortir de la spirale de l'endettement.

Concernant les collectivités locales, l'austérité gouvernementale se traduit par la baisse des dotations de l'Etat... On nous parle de « modalités d'association des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes », de « pacte de confiance et de solidarité »... De jolies formules pour définir la continuité de la politique menée par Sarkozy et Fillon.

Une continuité aux conséquences dramatiques pour nombre de communes confrontées à une baisse des ressources alors que les conditions de vie de la population se dégradent et que les besoins à satisfaire explosent, comme en a témoigné la grève de la faim du maire de Sevrans. Mais y compris pour les moins pauvres comme Pessac, la situation va devenir difficilement tenable : les ressources vont non seulement stagner mais baisser du fait des prélèvements croissants au nom de la solidarité entre communes. Les dépenses sociales comme les dépenses de personnel seront impactées. La hausse envisagée pour le CCAS par exemple, inférieure à l'inflation, sera probablement loin de couvrir les besoins.

Face à cette situation d'ensemble, il nous faut choisir notre camp. Soit celui de la fuite en avant dans une politique qui a montré depuis des années ses aspects destructeurs dans tous les pays européens et quels que soient les gouvernements.

Soit celui de tous ceux qui un peu partout se lèvent pour refuser l'austérité, exiger les moyens pour vivre décemment pour eux et leurs enfants. C'est l'enjeu véritable qui se trouve derrière ce débat sur les orientations budgétaires. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Olivier** qui souligne une fois de plus la clarté et la concision du rapport de Monsieur Cabannes et qui déclare : « *cela a le mérite de nous faire tout comprendre. De même le document a le mérite de la clarté. Notre capacité de réponse aux besoins de la population pessacaise dépend de deux choses. La première, c'est la gestion que l'équipe majoritaire, soumise à l'approbation du Conseil municipal, fait des finances communales, recettes et dépenses. Mais cela dépend aussi des dotations de l'Etat définies par*

le projet de Finances 2013 et la Loi de programmation des Finances publiques 2012/2017. En ce qui concerne la gestion des finances communales par l'équipe majoritaire, celle-ci dépend outre de la fiscalité locale que nous déterminons, des dotations de l'État. Je prends acte de la gestion prudente et saine mise en œuvre depuis probablement 20 ans. Gestion que j'ai moi-même dénoncée avec quelques autres groupes politiques dans cette salle en disant que c'était une gestion de père de famille. Heureusement, puisque cette gestion va nous permettre en 2013 de poursuivre les efforts entrepris avec un ralentissement certain compte-tenu de la situation. L'encours de la dette (11 millions) est constitué d'emprunts de catégorie 1A, les plus sûrs du marché financier actuel.

Concernant la situation générale des collectivités territoriales, cette politique depuis un certain nombre de mois, c'est la politique de notre gouvernement à l'égard de nos collectivités. Depuis des années, sous la présidence de Monsieur Sarkozy, les dotations de l'État sont pour la plupart gelées. Elles stagnent au mieux mais en fait elles régressent chaque année eu égard à l'inflation. Beaucoup d'élus locaux s'en sont plaints par le passé notamment sous l'aspect transfert de charges sans dotation de compensation suffisante.

Qu'en est-il aujourd'hui, est-ce qu'on peut être rassuré ? Est-ce que l'espoir de changement exprimé par une majorité de Français va être entendu par le nouveau gouvernement et son président ? Les signes qui sont donnés par ce nouveau gouvernement ne sont pas de nature à rassurer les Français. Les 6 € mensuels d'augmentation du SMIG, je considère que c'est un mépris à l'égard des travailleurs les plus pauvres. Imaginez que dans les prochaines semaines, la CUB va faire voter une augmentation des tarifs du réseau TBC, on va leur prendre une partie de leurs 6 €.

Le vote du TSCG, Traité sur la Stabilité, sur la Coopération et sur la Gouvernance, quelle horrible phraséologie mais qui cache une réalité pour la plupart des peuples européens. Ce traité, qui à la virgule prêt était celui des Merkozy, vient d'être voté. La loi de Finances 2013, la Loi de programmation 2012/2017 ce sont des jumeaux des précédents à quelques petits détails près. Il s'agit de réduire à 3% le déficit des finances publiques, principalement celui de l'État dès 2013 soit 30 milliards d'euro. Autrement dit, austérité, austérité, austérité pour les collectivités locales et donc pour les citoyens. Y compris en faisant payer les collectivités territoriales, en les forçant à réduire leurs dépenses et notamment celles d'investissement. Ce qui est quand même un comble, tous les économistes s'accordent à dire que la gestion des collectivités territoriales locales est globalement saine voire très saine. Pour les récompenser, le gouvernement va au minimum geler leurs dotations voire les diminuer dans les années futures. Autrement dit, on empêche les communes de satisfaire les besoins de leur population, malgré la précarité et les difficultés croissantes et grandissantes dans lesquelles se trouvent des familles en nombre de plus en plus grand (11% de familles pessacaises en dessous du seuil de pauvreté).

Je citerai un seul chiffre : l'enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités locales est gelée en 2013 et baissera de 750 millions d'euro par an à partir de 2014. On oblige donc les communes à promouvoir des politiques d'austérité, à diminuer le montant de leurs investissements avec les risques que cela fait courir au tissu industriel régional. En effet, les collectivités réalisent 71% des investissements publics. Si on réduit ces investissements, on met en péril les entreprises régionales. Affecter prioritairement les nouvelles recettes fiscales que va encaisser l'État à la réduction du déficit public ne participe qu'à rassurer et à alimenter les marchés financiers. Cela n'a aucune efficacité économique et sociale bien au contraire.

Je vais terminer par une petite devinette, de qui est cette citation « on fait tout ce que les autres font, sauf que, par manque de chance, cela ne marche pas très bien. Donc, j'attends qu'on nous explique comment, par quel miracle, ça va marcher en France ? Hollande nous fait le coup de la parenthèse en reportant à plus tard une politique davantage à gauche. » Cette citation ne vient ni de la Droite, ni des Verts, ni du NPA, ni du Front de gauche. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare : « si vous le permettez, je débiterai l'intervention et Madame Trautmann me succédera. Pour ma part, je me contenterais de parler du contexte macro-économique et des finances publiques nationales. Les deux interventions précédentes m'ont paru très pertinentes au vu des personnes qui les portent même si je ne partage pas tout ce qui a été dit.

D'abord, je veux exprimer un accord avec Monsieur Cabannes sur le constat de la situation économique qui, sauf à être totalement aveugle, ne doit pas faire l'objet de la moindre discussion, nous sommes dans une crise, dans une très grave crise depuis 5 ans. Pour ma part, j'estime que cette crise n'est pas seulement conjoncturelle mais que nous assistons à un vrai changement de modèle économique auquel il nous faudra nous adapter. J'en avais déjà parlé

l'an dernier dans les mêmes circonstances, je pense que nous continuons à vouloir traiter des problèmes qui sont radicalement différents avec les mêmes habitudes. Ce problème dépasse mes compétences. Mais je pense qu'au niveau local on pourrait prendre certaines mesures au moment du vote du budget, je pense.

Deuxièmement, des efforts indispensables doivent être consentis et partagés entre les différents niveaux, l'État d'abord, bien sûr mais également les collectivités locales. Ce constat ne fait pas n'ont plus l'objet de discussions entre nous aujourd'hui.

Je veux exprimer une surprise face à la présentation, tant écrite qu'orale, de Monsieur Cabannes. Monsieur Cabannes vous vous êtes félicité, en disant que ce serait historique, de la baisse des dépenses publiques, en soulignant qu'elles passeraient, si la programmation sur 5 ans était respectée, de 56,3 à 53,6% du PIB. Deuxième chose, ce qui vous faisait hurler les années précédentes, c'était le gel des dotations de l'État aux collectivités qui était jugé de pingrerie insigne. Aujourd'hui, c'est simplement normal. Ce qui n'était pas normal avant le mois de mai, devient normal après. Je cite ce que vous écrivez dans le rapport « l'effort de redressement est partagé entre le fonctionnement des ministères, les interventions, la défense, les investissements et les collectivités locales » et cela n'appelle pas de remarque particulière de votre part, ni d'étranglement particulier.

Troisième élément, vous ne pouvez quand même pas aller jusqu'à mentionner la TVA sociale. J'ai cherché dans le document, je ne l'ai pas vue. Vous n'en avez pas parlé non plus. Vous parlez de l'augmentation des prélèvements mais pas de celle de la TVA. Il est vrai que ce reniement est tellement important dans le gouvernement que vous soutenez que je comprends que vous ayez du mal à en parler. La TVA Hollande représente un prélèvement supplémentaire de 6,5 milliards d'euro c'est à dire la moitié très exactement de ce que la TVA antidélocalisation, prévue par Nicolas Sarkozy il est vrai sans doute un peu trop tard dans son mandat, devait rapporter. Et là où il y a une distinction entre les deux, c'est que ça n'est pas forcément sur les bons produits que cette TVA augmente. Dans la version Hollande, c'est le taux intermédiaire qui augmente le plus puisqu'il passe de 7 à 10%. Et il frappe notamment des achats qui eux ne sont pas le fruit d'importations et, là on a totalement perdu l'objectif antidélocalisation. Évidemment, on ne peut pas être d'accord.

D'autre part, à quoi sert cette augmentation d'impôts, non pas à baisser les cotisations sociales mais à financer un crédit d'impôts qui arrivera avec un an de retard. Pour se démarquer de Nicolas Sarkozy, on va inventer des usines à gaz, des complexités et des inefficacités tout en prélevant d'énormes sommes sur les ménages en l'occurrence.

Je pense que ce reniement est suffisamment important pour que vous puissiez le déguster et l'avaler progressivement. Mais je poserai une question. Quelle sera, dans ce partage d'efforts, la part de Pessac et la part de la municipalité dans ce mouvement général auquel aujourd'hui vous semblez vous résoudre lorsque vous parlez d'effort partagé ?

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui ajoute : « *J'en viens donc au niveau local.*

En novembre 2011, l'ensemble des incohérences relevées dans les orientations budgétaires nous faisait craindre une précipitation à vouloir présenter le budget en fin d'année. La présentation du budget 2012 et celle du PPI 2010-2014 confirmaient nos craintes, mais c'était la première année. Ce qui est angoissant, c'est que l'on n'a pas cette année non plus l'impression que les choses sont vraiment cadrées : outre l'incertitude habituelle sur les indicateurs généraux (PIB, hausse des prix), les discussions parlementaires se poursuivent jusqu'à la fin du mois. Il y a donc des éléments non encore votés dont dépend notre propre budget dont le coefficient de revalorisation des valeurs locatives. Enfin, le montant des rôles supplémentaires ne sera connu qu'en décembre de même que les bases fiscales définitives. Vous le dites vous-même : il est donc trop tôt pour prendre une décision concernant notre politique de taux de fiscalité... Nous pensions que nous n'étions pas prêts à présenter des orientations budgétaires en novembre 2011. Il en est, hélas de même, cette année ! Or vous ne nous avez pas donné de raison majeure pour avoir décidé de changer votre manière de faire. Du moins, ne m'avez-vous pas convaincue !

Concernant 2012 : Les recettes de fonctionnement devraient augmenter d'environ 1,5% et cela recouvre une baisse des dotations et une augmentation de la fiscalité locale. En clair, ce sont les contribuables pessacais qui ont été mis à contribution. Et de cela, même la presse en parle !

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 1,8%, donc plus que les recettes. L'écart est faible et le compte administratif devra le confirmer mais la tendance est là. Car l'an dernier les recettes étaient en progression de 2,9% et les dépenses de 3,4% ce que vous jugiez

mesuré, mais que je qualifiais de situation à risque.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, lors de la commission, notre collègue Isabelle Ufferte s'est vu opposer une fin de non recevoir de la part du Directeur Général des Services à sa question concernant le site de Bellegrave. Il fallait en réserver la primeur à Monsieur le Maire. Mais alors, pourquoi Monsieur le Maire n'étiez vous pas présent à la commission de préparation du Conseil Municipal ou alors quelle parodie de démocratie ! Parce qu'on y est obligé, on organise une présentation des délibérations et point barre !

Pour 2013, en recettes de fonctionnement, comme l'an dernier, vous annoncez comme inéluctable le poids plus important de la fiscalité locale dans le budget de la ville. La fiscalité directe locale représentera 60% des recettes de fonctionnement en 2013 alors que son niveau était de 53,51% au début du mandat. Je redis ici qu'une autre approche de la situation consisterait à se fixer comme contrainte que la part relative des deux types de recettes doit rester stable, signe d'un effort partagé. Le Président de la République indiquait le 4 octobre dernier à la fin des États Généraux de la démocratie territoriale : « Les efforts seront demandés à tous, et donc aux collectivités locales aussi. »

Enfin, parlons du PPI. Les dépenses dites PPI se situaient à 12,5 millions au BP 2012, dites vous. Certes mais vous aviez déjà soustrait aux annonces faites le 31 mars précédent : 300 000 € d'aménagement des espaces publics de Bellegrave, 500 000 € du pôle des services publics, 600 000 € du pôle culturel de Camponac et 100 000 € de rénovation de l'école Georges Leygues, trois opérations reportées au delà de la fin du mandat.

Pour 2012, vous indiquez, hors salle Bellegrave (passé de 7,2 à 5 millions) un taux de réalisation de 70%. Prenant pour hypothèse que cette proportion est la même pour les travaux inscrits au PPI que pour l'ensemble des investissements, ne seront donc réalisés que 5,25 millions de travaux du PPI ! Pour 2013, avec un taux équivalent, on peut donc s'attendre à des réalisations du même ordre. Alors qu'on annonçait encore 13,5 millions pour 2013 l'an dernier. Cela représente des coupes sombres. Manquent à l'appel : l'aménagement du cimetière (500 000 €), l'aménagement des espaces publics de Bellegrave (600 000 €), l'extension de la plateforme des services au public (200 000 €), la rénovation de l'avenue de Lattre de Tassigny (400 000 €) et bien sûr le pôle des services publics, l'école Georges Leygues et le pôle culturel de Camponac déjà éliminés en décembre dernier.

Mais heureusement, chacun le sait que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ! »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare : « Lors du dernier Forum de Pessac, Jean-Claude Guillebaud décrivait la situation économique actuelle non pas comme une crise passagère mais comme le reflet d'une mutation de notre société. François Hollande l'a dit également à sa façon avant hier lors de sa conférence de presse : nous ne vivons pas une crise mais un changement de monde.

Nous, écologistes, partageons également le sens de cette évolution et le chemin préconisé par Jean-Claude Guillebaud, vers la société de la sobriété non pas subie mais choisie. Nous avons le devoir d'accompagner cette évolution en visant équité et justice sociale et écologique.

Il s'agit de repenser la question de la dette comme une problématique plurielle : dette financière publique et privée, dette sociale et dette écologique.

En matière de dette publique, la prudence des choix de la majorité municipale mérite d'être saluée : pas d'emprunts toxiques, annuités d'emprunt supportables. Nous saluons l'engagement de Monsieur Le Maire à refuser partenariats publics-privés et recours au marché obligataires. Ces orientations concourent à échapper à la financiarisation du budget municipal. Elles vont dans le bon sens.

Le bon sens c'est aussi de mener une politique durable d'investissement. Il s'agit de satisfaire les besoins d'aujourd'hui sans obérer les possibilités des générations futures à satisfaire les leurs. Ce choix nous pousse à prioriser au PPI les investissements contribuant à une réduction des coûts de fonctionnement des services municipaux. C'est en ce sens que nous souhaitons le retrait du projet de salle Sport-événement au profit de la création d'une salle de boxe, d'un dojo et le lancement d'une réflexion sur l'avenir des piscines, les plus grands gouffres énergétiques de notre collectivité. Nous souhaitons la poursuite de la réflexion sur les grands équipements sportifs à l'échelle intercommunale de la CUB.

Le Maire Europe Écologie – Les Verts de Sevrans, Stéphane Gatignon, vient d'exprimer à sa façon le désarroi de communes qui ne s'en sortent plus. Originaire du même département, je vous laisse imaginer la situation sociale et économique de ses habitants. Stéphane Gatignon sollicite un coup de pouce de l'État mais surtout une plus grande solidarité entre communes. Il nous faut entendre ce besoin. Il impactera certainement le montant de la DSU.

Il nous faut également prévoir des budgets nouveaux pour mettre en place des activités

périscolaires de qualité en lien avec les nouveaux rythmes scolaires. Et rappelons-nous les nouvelles annuités d'emprunts auxquelles nous avons à faire face.

Tout nous pousse donc à maîtriser plus finement l'évolution des coûts de fonctionnement de notre collectivité. L'État s'est engagé dans une politique de dégonflement de son budget. Ces dernières années, malgré moult promesses, la droite libérale au pouvoir a joué la carte de la cavalerie financière ; la dette accumulée atteindrait, comme l'a signalé Michel Cabanes, en cette fin d'année, près de 90% du PIB !

A l'image du colibri rappelé par Jean-Claude Guillebaud, chacun devra faire sa part pour revenir à une gestion plus en adéquation avec les ressources. L'État mais aussi les collectivités locales vont devoir réduire la voilure et devenir plus sobres. Cette perspective n'est ni un retour en arrière ni une vision pessimiste. Bien au contraire, elle nous invite à générer de nouvelles solidarités. C'est cet élan créateur vers lequel nous souhaitons engager la ville ; il se nomme transition écologique et vise plus d'équité et de justice sociale.

Monsieur le Maire, mettons résolument le cap sur la transition écologique, celui d'une sobriété non pas subie mais choisie. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Moulinier** qui déclare : *« Après tout ce que j'ai entendu, il n'est pas facile d'être socialiste par les temps qui courent. Je me demande où est la gauche et où est la droite. Je n'entends que des critiques et surtout les termes employés sont de plus en plus guerriers et angoissants. Nous ne sommes pas quand même dans un état de tel délabrement que nous puissions à ce point angoisser et surtout être à ce point incohérent. Je vous rappelle pour mémoire qu'en 1981, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, la Droite disait « avec la Gauche au pouvoir le pays est en ruine et dans deux ans c'en est fini de la Gauche ». On a vu ce qu'il en a été. 14 ans de présidence de François Mitterrand. Il faut savoir garder son calme. Cela fait 6 mois que nous avons un nouveau Président de la République, six mois que nous avons un nouveau Gouvernement et on voudrait, de tous côtés, parce qu'un gouvernement socialiste arrive au pouvoir qu'en 6 mois il ait réglé les problèmes. Une feuille de route a été mise en place par François Hollande, elle tient compte de certaines remarques faites par l'UMP notamment en ce qui concerne la relance avec les 20 milliards qui sont proposés. Vous pouvez critiquer la façon dont cela a été fait, mais vous ne pouvez pas dire que rien n'a été fait, surtout à ce niveau là. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Despujols** qui souhaite souligner la progression sensible de la subvention au CCAS. Elle permettra au CCAS de faire face à l'augmentation du nombre d'aides et aussi d'augmenter le nombre d'accompagnements individuels des publics en difficulté.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui déclare : *« Deux types d'interventions, sur les questions globales et ensuite sur Pessac.*

Sur l'environnement économique global, effectivement la situation sociale est mauvaise dans les pays européens compte tenu du marasme qui se prolonge et la simultanéité des politiques d'austérité contribue à ces difficultés.

Je voudrais préciser à propos de l'appréciation de l'évolution du ratio entre dépenses publiques et PIB que je ne m'en suis pas réjoui. Pour ma part, je l'ai constatée et ce que je pense c'est que si on s'oriente vers cela, ça va avoir des conséquences sur les trois niveaux : État, protection sociale et collectivités locales. Cette question de la part des dépenses publiques dans le PIB, c'est tout simplement la question du partage entre la satisfaction des besoins collectifs et la satisfaction des besoins individuels et ça, ça me paraît rentrer éminemment dans le champ du débat politique. Je regrette pour ma part, qu'en France, on n'ait jamais abordé cette question qui me semble tout à fait capitale et qui a des conséquences considérables sur la gestion de toutes les administrations publiques.

En ce qui concerne la situation des finances publiques dans l'exposé introductif que j'ai fait, j'ai veillé à ne pas introduire d'éléments de polémique. Mais, tout de même, dans le cas de la France, il y a une certitude, c'est qu'une partie des difficultés des finances publiques provient de certains choix faits par le gouvernement précédent. On est arrivé au début de la crise avec un -2,7% PIB de déficit des administrations publiques, essentiellement l'État. C'était lié aux décisions prises au cours des années précédentes. Tout ne saurait être mis sur le compte du gouvernement précédent mais une partie provient de ses choix.

En ce qui concerne Pessac, et pour répondre à Michel Olivier qui n'a pas eu d'intentions polémiques. Pour ma part, je ne me suis jamais référé à la notion de « gestion en bon père de famille ». On l'a utilisée pour moi. Tout simplement, parce que j'estime que la gestion des

administrations publiques n'est pas de même nature que celle d'un ménage. Ça ne veut pas dire qu'on peut faire n'importe quoi. Évidemment, ça peut parfois être délicat d'éviter de passer de l'un à l'autre. Si on prend les administrations publiques au niveau le plus élevé, il est impératif que les soldes des administrations publiques soient subordonnés à la situation de l'économie dans son ensemble. Il n'y a aucune raison qu'on oblige le budget européen à être équilibré, aucune raison qu'on oblige les budgets nationaux à être équilibrés. La politique macro-économique des finances publiques doit avoir une fonction de compensation des déséquilibres dans le secteur privé. Le problème, c'est que plus on descend vers la base, vers le niveau local, plus les choses tendent à être différentes. Tout simplement parce qu'il revient au niveau supérieur d'avoir une fonction des déséquilibres de l'économie privée. Au niveau des administrations locales, il n'y a pas ces mêmes implications. Nous n'avons pas au niveau du territoire d'une commune les mêmes effets en retour. Par conséquent, on est obligé de tenir compte d'un certain nombre de contraintes au niveau des collectivités locales de sorte que je n'applique pas les mêmes conceptions au niveau d'une collectivité locale que celle que je défendrais au niveau des états et au niveau européen.

A propos des taux, notre objectif immédiat c'est la stabilité des taux en 2013. Même si on se garde toujours la possibilité, en cas de force majeure, s'il nous arrivait une décision qui impliquerait une chute massive de nos ressources, de les faire évoluer. On travaille dans la perspective d'une variation nulle des taux d'imposition pour 2013.

En ce qui concerne le Compte administratif, l'écart entre le taux de croissance des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement est suffisamment faible pour que la variation de l'autofinancement soit très, très faible. Une des conditions pour qu'il y ait un financement sain de l'investissement c'est que l'autofinancement soit suffisant.

Quant aux perspectives pour 2013, vous avez parlé de la part de la fiscalité locale dans les ressources. A partir du moment où les dotations stagnent et certaines d'entre elles diminuent, c'est assez logique que la part de la fiscalité augmente. On retrouve cela dans la plupart des comptes des communes en France, d'autant que de l'autre côté, les dépenses de fonctionnement tendent à augmenter ne serait-ce qu'en fonction de la hausse des prix. Ce constat n'est pas une preuve de mauvaise gestion.

A propos des coupes dans le PPI, on fait en permanence des ajustements. De nouvelles opérations arrivent, on en supprime d'autres et on en reporte d'autres. On est dans une phase de report de manière à éviter qu'il y est une inflexion de notre situation financière alors que les conditions sont extrêmement défavorables. »

Monsieur le Maire déclare : « Chacun reconnaît, sinon ici dans ce conseil municipal du moins largement autour de nous, que nous avons à Pessac une situation financière très saine de part la politique de gestion que nous avons toujours menée, avec une boussole permanente dans la gestion de nos comptes publics, c'est notre niveau d'autofinancement. Dans sa partie très basse, il peut être de l'ordre de 5 millions d'euros et dans sa partie moyenne entre 6 et 7 millions d'euros. Nous sommes aujourd'hui à un niveau d'autofinancement qui sera de 6,2 à 6,3 millions d'euros pour le budget 2013. A partir de là, et par rapport à notre projet municipal d'ensemble, on dresse nos politiques, on détermine nos investissements qui peuvent varier, le PPI n'étant pas un acte juridique contraignant, mais révisable chaque année. Par rapport à une telle situation, dans notre projet municipal, nous avons l'intention de construire une salle Sport-Evénements de 14 millions d'euros. Les banques ont décidé de ne pas nous prêter malgré notre excellente situation financière. J'ai essayé de me démener. J'ai écrit aux uns, j'ai écrit aux autres. Je vois l'évolution de la situation financière qui ne se décoince pas véritablement et donc nous avons pris la décision d'arrêter ce projet puisque les banques ne nous prêtent pas. Car comment répondons-nous à la demande des clubs sportifs qui ont besoin de mètres carrés pour leurs évolutions ? Nous avons pris la décision d'arrêter la construction de cet équipement, d'affecter, parce que nos finances nous le permettent, un budget de 7 millions d'euros, en autofinancement et sans doute avec un emprunt bancaire, à la construction d'un complexe sportif sur Bellegrave. Dès demain soir, je réunis l'ensemble des associations sportives pour leur faire part de cette information et du travail à réaliser. L'argent est sur la table et donc je vais dire aux associations sportives : « on peut commencer très vite et la concertation et la mise en œuvre du projet, on peut, si vous le souhaitez et si on est rapide, commencer la construction dès le début 2014. » je ne connais, aujourd'hui en Aquitaine, aucune commune, aucune intercommunalité, sauf le Grand Stade de Bordeaux, qui mette sur la table 7 millions d'euros pour un équipement sportif. Bien sûr, nous sommes frustrés par la décision des banques. On ne peut pas se permettre d'attendre, la réalité des clubs sportifs de Pessac c'est d'avoir des lieux pour pouvoir s'entraîner, pour pouvoir faire des compétition. Donc, le choix d'un complexe

sportif a été fait sur le même site.

Nous avons à la fois, le souci de la responsabilité, de l'écoute pour répondre à des situations et en même temps de sérieux dans le budget.

Dans la gestion municipale, nous sommes extrêmement attentifs à toutes les économies possibles, non pas que nous ayons pu être dispendieux dans le passé, mais en même temps, la gravité de la crise, nous impose aussi d'être extrêmement attentifs à l'ensemble de nos dépenses. »

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires pour l'année 2013.

aff n°2012-411 : Exercice 2012 – Répartition n°6 des crédits de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions dans les conditions précisées dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et MM. Raynal, Martin, Breuzard.

aff n°2012-412 : École maternelle Jules Ferry – Extension et réaménagement des locaux – avenant n°2 au marché avec LTB AQUITAINE

Les travaux de Voiries et Réseaux Divers (hors marché de maîtrise d'œuvre) ne pouvant être effectués dans leur globalité avant la date de réception prévue pour le bâtiment scolaire, et compte tenu que les peintures extérieures ne peuvent être réalisées qu'une fois les travaux de VRD terminés, il convient de prolonger le délai d'exécution de l'entreprise LTB Aquitaine, titulaire du lot peinture de l'extension et du réaménagement de l'école maternelle Jules Ferry, par la conclusion d'un avenant n°2 de 6 mois et 5 jours.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure un avenant n°2 au marché n°11048H avec LTB AQUITAINE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-413 : Réseau des bibliothèques de Pessac – Achat de documents – années 2013/2014/2015

Le marché relatif à l'achat de documents pour les bibliothèques arrive à échéance le 31 décembre 2012. En conséquence, une nouvelle consultation a été lancée, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3° alinéa et 57 à 59 du code des marchés publics, le 13 juillet 2012. Il s'agit d'un marché public à bons de commande conclu pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2013 et renouvelable pour 2 périodes de 1 an.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 25 octobre 2012 a procédé à l'agrément des candidatures et au jugement des offres comme indiqué dans la délibération.

Les prestations seront rémunérées au regard des quantités réellement exécutées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants du marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-414 : Téléphonie filaire – avenant n°1 au marché avec SFR

Par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009, il a été décidé de souscrire, pour la téléphonie filaire, un marché à bons de commande conclu pour un an à partir du 1^{er} mars 2010 et avec une durée maximale de reconduction de 3 ans. Ce marché devrait donc se terminer le 28 février 2014.

Suite à la fusion absorption de la Société SFR BUSINESS TEAM, sise 12 rue de la Verrerie 92190 MEUDON, par la Société VIVENDI TELECOM INTERNATIONAL, sise 42 Avenue de Friedland 75008 PARIS, en date du 12 décembre 2011, il convient d'établir un avenant n°1 au marché de

téléphonie filaire SFR n°09100-2 afin de valider ce transfert.

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec SFR.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-415 : ZAC Centre-Ville – Aménagement de la place de la V^{ème} République – Avenant à la convention entre la CUB et la Ville

Par délibération du 30 septembre 2010, le projet de convention d'aménagement de la place de la V^{ème} République liant la ville et la CUB était approuvé.

La CUB bénéficie d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de la ville concernant les aménagements qui sont normalement de compétence communale : éclairage public, mobilier, espaces verts, fontaines. La CUB fait l'avance des sommes dues, charge à la Ville de rembourser ensuite les dépenses réellement supportées par la CUB.

La convention initiale avait fixé ces dépenses à 847 742,20 € TTC avant passation des marchés par la CUB, sur lesquelles un fonds de concours pour l'éclairage public de 15 877,05 € TTC venait en déduction. Après consultation publique par la CUB, le montant de la part communale s'élève à 1 049 586,70 € TTC soit 201 844,50€ TTC supplémentaires.

Par ailleurs, à l'occasion des travaux, des dépenses supplémentaires ont également été engagées par la CUB, à la demande de la Ville, dans un souci d'amélioration de la qualité des espaces et de leur fonctionnement. Ces compléments s'élèvent à 108 679,30 € TTC et correspondent notamment à la mise en place de bornes escamotables plus adaptées aux usages de la place, une amélioration de l'éclairage public ainsi que la mise en place d'un mélange terre-pierres dans les fosses d'arbres.

Au total, l'avenant proposé s'élève 310 523,80 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention liant la Ville et la CUB d'un montant de 310 523,80 TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare : « La position que je défendrais ne vous surprendra pas. D'abord, une explication sur mon vote en Conseil de CUB puisque cette même délibération a été soumise en séance, je m'y étais abstenu. La CUB n'a qu'une délégation de maîtrise d'ouvrage par conséquent ce n'est pas elle qui supporte les surcoûts en question. Ici même, notre groupe se portera contre cette délibération pour les raisons suivantes qui ne vous surprendront pas. Je rappelle d'abord que le million d'euro dont il est question ne constitue qu'une partie mineure de l'aménagement du centre-ville. C'est sur cette partie mineure, puisque le reste est supporté par la CUB directement au travers notamment des contrats de co-développement, que nous avons un dérapage des coûts considérable puisque 200 000 rapportés à 800 000 c'est près de 25% de dérapage plus 108 000 € d'aménagements supplémentaires souhaités par la Ville. Je trouve que ces éléments ne peuvent recueillir notre assentiment au moment où, Sylvie Trautmann en a fait une énumération, nous renonçons à toute une série d'investissements qui pour certains ne sont pas plus élevés que le surcoût que nous sommes entrain de voter et au moment où vous nous annoncez, parce que les banques ne veulent plus nous prêter, en dépit de notre magnifique santé financière, nous devons renoncer au projet initial de Bellegrave, pour lequel nous aurons des indemnités à payer aux architectes qui avaient été consultés. Tout ça fait que nous ne pouvons évidemment pas souscrire à cette augmentation de coût. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare : « *Deux remarques, d'abord sur la forme, on nous demande de voter pour des dépenses déjà engagées et sur le fond, cette rallonge est extrêmement importante pour un projet pour lequel nous avons voté contre à cause des dépenses somptuaires surtout dans la période où nous sommes actuellement. Nous nous abstiendrons sur ce dossier.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Je voudrais quand même vous faire remarquer Monsieur Raynal que beaucoup de projets de la CUB ont des surcoûts, je n'en dresserais pas ici la liste et vous ne vous absteniez pas sur tous. Vous appelez à casser les tabous, quand il y a un dépassement sur des travaux à Bordeaux, et bien cassez les tabous et abstenez-vous. La ZAC de Pessac mérite que la CUB y mette un peu d'argent. Nous sommes quand même la troisième*

ville de Gironde, quatrième d'Aquitaine. On vient de discuter en bureau de la CUB de sa participation au périmètre de la ZAC de Saint Jean-Belcier. Sur les plateformes TCSP, la CUB met 10,1 millions d'euro, sur l'aménagement de la voie des berges, la CUB met 9,4 millions d'euro, sur le pont Amédée Armagnac, la CUB met 26 millions d'euro, sur la collecte des déchets, la CUB met 3,1 millions d'euro, sur les écoles du secteur, la CUB met 12,8 millions d'euro. Donc sur la ZAC de Saint Jean-Belcier, la CUB va apporter sa contribution à hauteur de 61,4 millions d'euro. Sur d'autres opérations d'aménagement connexes, le pont Jean-Jacques Bosc, la CUB va mettre 113 millions d'euro, sur la passerelle Eiffel 8 millions d'euro. Est-ce que la CUB ne peut pas participer à l'amélioration du centre-ville de Pessac en mettant bien moins que ce qu'elle peut mettre par ailleurs, sur d'autres sites. D'une certaine manière, je me dis, un élu pessacais, quel qu'il soit, doit défendre sa ville. D'ailleurs, j'avais été surpris Monsieur Raynal de constater que vous aviez été le seul élu communautaire à ne pas voter le CODEV de Pessac, j'avais constaté aussi avec bonheur que les élus d'opposition dans d'autres villes, qu'ils soient de gauche ou de droite, avaient voté les CODEV. Ici, vous ne votez pas. Vous avez sans doute voulu vous singulariser, mais, en même temps pour les aménagements de Pessac, il y a des tas de projets que vous n'avez pas votés, l'aménagement du Bourgailh, de l'avenue Nancel Pénard, de voies vertes, etc... Lorsqu'on prend de telles positions, il faut quand même regarder les conséquences des votes. C'est un conseil amical que je donne à un nouvel élu qui peut-être ne connaît pas toutes les finesses des rapports qu'il y a entre une commune et la CUB. Sur cette ZAC du centre-ville, l'aménagement de la place de la V^{ème} République, mais aussi celui de la place des Droits de l'Homme et du Citoyen ou de celle de La Liberté, doivent profiter à tous et sont nécessaires au rayonnement de Pessac. Donc, il y a des moments où il faut savoir quelles seront les conséquences des votes que l'on exprime. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Olivier** qui déclare : « Je trouve tout à fait normal que la CUB investisse dans la troisième ville de la CUB. Cependant, la place est en très beaux matériaux mais elle est trop minérale pour l'instant. Ces grandes places minérales sont souvent très peu fréquentées. Le rôle des élus que nous sommes c'est de tout faire pour essayer d'y amener les gens. »

Monsieur le Maire confirme que les arbres n'ont pas été encore plantés. Il y aura plus d'arbres qu'avant puisque ce sont neuf arbres qui vont y être plantés et qu'on pourra toujours aménager des coins de verdure sur la place si nécessaire.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare être profondément touché par la sollicitude de Monsieur le Maire à lui prodiguer des conseils. Par ailleurs, il précise que : « premièrement, la délibération proposée ne concerne pas un coût qui incombe à la CUB mais à la Ville. Deuxième élément, nous sommes en conseil municipal de Pessac donc je parle à la CUB des choses qui concernent la CUB et à Pessac de celles qui concernent Pessac. Sur le fait de casser les tabous à la CUB, je ne vois pas en quoi le fait de voter pour des projets auxquels je crois sur Bordeaux ou ailleurs ferait que je ne casserais pas les tabous partout. Il se trouve qu'il y a des projets que je connais mieux que d'autres, ceux de Pessac je les connais beaucoup mieux. C'est ainsi. Il n'empêche que si j'avais des éléments me permettant d'estimer que tel projet sur une autre commune ne serait pas bon, je voterai effectivement contre, comme je l'ai fait pour la salle de spectacle. Enfin, si la CUB n'avait pas investi au niveau du centre-ville dans le cadre du CODEV, contre lequel j'ai voté et je le revendique, elles aurait pu consacrer un peu d'argent à la salle Bellegrave et vous n'auriez pas renoncé à votre projet initial. Vous avez dit que j'avais voté contre l'aménagement de la rue Nancel Pénard et contre certains aménagements, ce n'est pas vrai. J'ai voté contre le Contrat de Co-développement mais lorsque celui-ci est décliné, parce qu'en général il est décliné, dans des votes spécifiques sur d'autres éléments, sur les éléments que je partage je vote pour et je continue de voter contre ceux que je ne partage pas. S'il y avait la possibilité de distinguer entre les choses pour lesquelles je veux voter et les autres, je l'aurais fait. Il se trouve qu'on ne peut pas. La raison pour laquelle il y a eu 119 votes pour et un contre, c'est que les 27 contrats de CODEV ont fait l'objet de la même et unique délibération. C'est la raison pour laquelle tous les autres ont voté pour. »

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.

Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2012-416 : PLU 3.1 – Débat sur les orientations générales du PADD

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Verdon** qui déclare : « *Le futur PLU, dit 3 en 1, intégrera les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement et engagera les collectivités membres de la Communauté à coordonner leurs politiques dans un document cadre global.*

Ce processus s'inscrit, pour la CUB, dans une approche renouvelée de la construction de son projet de territoire, mettant en jeu une double échelle:

- *celle du projet métropolitain qui doit trouver à travers le PLU des déclinaisons locales;*
- *celle du projet de territoire communal, ayant fait l'objet d'une élaboration commune sur le premier semestre 2011, avant de vous être présenté lors du premier débat d'orientation sur le projet d'aménagement et de développement durable au cours du Conseil Municipal du 29 septembre 2011.*

La combinaison de ces deux approches, rassemblée sur le thème de « la ville en projet » a été présentée au Bureau de Communauté Urbaine au printemps 2012, qui a en validé les grands principes.

Le Conseil Communautaire en ayant débattu, il est demandé aux Conseils Municipaux d'en débattre à leur tour.

Il n'est pas question ce soir, à cette heure avancée de notre séance, de vous infliger une lecture trop exhaustive du rapport qui vous a été transmis.

Je voudrais toutefois appeler votre attention sur les concordances entre les principaux axes du PADD communautaire et le projet de territoire de Pessac.

Examinons quelques instants les trois axes du PADD , déclinés ensuite en orientations générales.

Le 1^{er} concerne l'affirmation du rôle structurant de la CUB sur le territoire girondin pour l'accueil de nouveaux habitants et d'activités économiques.

Il s'agit de renforcer le poids de l'agglomération par rapport au reste du département, pour éviter l'étalement urbain. Pessac participe à ce renforcement. Notre ville est en effet la 3^{ème} de Gironde, avec près de 60 000 habitants. Elle connaît un dynamisme soutenu en termes de population et d'emploi.

29 000 emplois se trouvent sur son territoire, dont 70% répartis sur les parcs d'activités et les centres hospitaliers, et Pessac a su conserver un tissu commercial de quartier.

Parmi les projets importants, on peut rappeler le « Boulevard de la connaissance » avec l'implantation d'entreprises de pointe basées sur la recherche-développement, la Cité de la Photonique, la création du Bioparc et le développement d'Unitec, l'implantation prochaine de l'Agence Aquitaine Cap Métiers. Et, bien sur, la lourde requalification envisagée sur le parc Bersol.

Deuxième axe : valoriser l'identité plurielle du territoire communautaire, fondée sur le croisement entre patrimoine bâti et patrimoine naturel.

Pessac a su conserver son caractère de ville agréable, équilibrée et généreuse en accueillant des nouveaux habitants sur son territoire mais en contenant son urbanisation. Son attractivité est due à une situation géographique favorable, à une desserte efficace en voies de communication et en transports en commun et à la qualité des services et équipements.

La poursuite de l'action menée depuis de nombreuses années en matière de limitation de l'étalement urbain, à l'intérieur même du territoire communal, permettra de préserver les grands espaces paysagers, dont les plus belles illustrations sont sans doute les vignobles et la forêt du Bourgailh, et les masses végétales qui participent à la ceinture verte de l'agglomération. Nous sommes ainsi partie prenante de l'objectif communautaire des 50% d'espaces urbanisés et des 50% d'espaces naturels et agricoles, en ajoutant aux grands secteurs de l'ouest de la commune les trames vertes et bleues et les parcs et squares urbains.

Vous avez pris, mes chers collègues, des mesures concrètes pour la préservation du patrimoine bâti et paysager remarquables : ZPPAUP de la Cité Frugés, protection des quartiers du Casino, des Castors, des Musiciens, instauration des mesures de l'article L 123.1.5.7 du Code de l'urbanisme sur les quartiers Lamartine/Parc des Sports et Danglade/Pape Clément, ainsi que de nombreuses propriétés, le classement d'arbres isolés.

Enfin, troisième axe : équilibrer l'offre urbaine sur l'agglomération.

Nous partageons pleinement l'objectif communautaire de générer une politique d'habitat permettant de répondre à l'ensemble des besoins, tant dans le parc locatif que dans l'accession à la propriété.

Nous sommes et serons très attentifs à l'accueil des familles (typologie et évolution des

logements), à la mixité sociale dans tous les quartiers. Nous avons affiché dans notre projet de territoire une forte volonté de favoriser le logement social, c'est-à-dire celui auquel 70% de la population peut prétendre de par ses revenus. Vous connaissez bien sûr l'importante opération de rénovation et de restauration urbaine du quartier Arago. Nous nous inscrivons également dans un partenariat très étroit avec la CUB, l'État et Mérignac dans une expérimentation sur le traitement des copropriétés en difficultés sur la résidence du Burck.

Nous avons déterminé des grands sites de projets dans lesquels nous souhaitons initier une politique de développement éco-durable dans les aménagements c'est-à-dire pour le bâti et pour le traitement des espaces communs, publics et privés. Nous sommes encore en phase d'étude sur Chappement-Lucildo, sur le Pin Vert et l'entrée de ville Jean-Jaurès, sur le quartier de l'Alouette, sur le secteur sud du Pontet, ces derniers sites correspondant au travail réalisé dans le cadre des réflexions sur la production de 50 000 logements à proximité des transports en commun. Nous plaçons beaucoup d'espoir dans la rénovation du Campus et son ouverture sur la ville grâce à l'apport de logements destinés à un public plus large que les seuls étudiants et grâce aussi à des équipements accessibles à la population.

Bien entendu, le développement urbain ne peut se faire sans des facilités de circulation et de transport. Avantage et inconvénient à la fois, le maillage viaire de Pessac est particulièrement fort, avec la rocade, l'autoroute A63 et l'axe de la route d'Arcachon. Il faut noter que la Communauté Urbaine, dans son projet de PADD, prévoit une « offre d'infrastructures routières nouvelles très marginale » et qu'elle insiste sur le développement d'un réseau de transport collectif rapide et efficace. Sur ce point, nous sommes concernés par la 3^{ème} phase du tramway, la réorganisation du réseau de bus intervenue récemment, mais aussi par l'inter modalité à Pessac-centre et à l'Alouette. Il ne faut pas, enfin négliger l'extension du réseau de bandes et piste cyclables, ainsi que les aménagements piétonniers, pour satisfaire à l'objectif affirmé de la « ville du quart d'heure » en matière de proximité avec les équipements publics et les centres de vie des quartiers.

Le projet communautaire soumis à vos réflexions est bien un projet d'aménagement et de développement durable car le renforcement indispensable de notre agglomération est fortement accompagné, dans tous les domaines (habitat, économie, déplacements, nature), d'une prise en compte du développement durable. Ceci est en parfaite cohérence avec les préoccupations exprimées ce soir dans cette assemblée à l'occasion du rapport de développement durable 2012 de notre collectivité, du rapport d'activités du Conseil de Développement Durable et de l'adoption du 2^{ème} plan d'actions de notre Agenda 21. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare : « Deux remarques au sujet de ce rapport :

Premièrement, sur la crédibilité des prévisions qui nous sont annoncées. On comprend le souci d'essayer de maîtriser et d'anticiper les problèmes d'avenir de la CUB, avec une augmentation très importante annoncée de la population de 250 000 personnes d'ici 2020, mais il nous semble, à la lecture du rapport et de tout ce qui est annoncé - 75 000 emplois créés, logements nombreux et accessibles, transports fluidifiés, pollution maîtrisée, etc. (toutes choses que l'on ne pourrait que souhaiter) - que les auteurs de ce rapport raisonnent en vase clos, sans avoir conscience de la gravité de la situation économique et sociale qui est la réalité d'aujourd'hui. Et surtout, sans tenir compte de la crise économique dont tout le monde sait qu'elle va s'aggraver, du moins pour la grande majorité de la population. Comme il en a été discuté tout à l'heure lors du débat sur le budget dans l'introduction de Michel Cabannes et l'intervention d'Isabelle Ufferte.

D'autre part, sur la méthode, le plus grand défaut de ce raisonnement est qu'il se fait hors de l'avis des premiers concernés par ces questions essentielles de leur vie quotidienne, à savoir la population elle-même, particulièrement celle des quartiers populaires.

On nous rétorque que des réunions de concertation, des consultations de comités de quartier, etc. ont été organisées... Certes. Mais qui, à part une minorité de la population - et pas parmi les plus défavorisés - a la possibilité d'y participer, vu les soucis de la vie courante, les difficultés pour vivre, trouver ou garder un travail ou un logement décent ? Qui a les moyens d'oser intervenir dans ce genre de réunions qui regroupent, bien souvent, les mêmes personnes ?

On nous parle de démocratie participative... Ce serait certainement possible de consulter très largement la population, car les gens ne sont pas du tout indifférents ou passifs, comme on

voudrait nous le faire croire, mais il faudrait pour cela une réelle volonté politique et s'en donner les moyens. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Olivier** qui déclare : « Le PADD est de compétence communautaire. 3 élus en sont responsables : Michel Labardin, Maire de Gradignan, pour la partie Urbanisme-Aménagement (ex-PLU), Véronique Fayet, pour la partie Logement-Habitat (ex-PLH), et moi-même pour la partie déplacements urbains (ex-PDU). J'entends bien les remarques de mes collègues du NPA. La démocratie, c'est compliqué. Je me demande même si cela existe vraiment. Mais il y a des milliers de personnes qui par la Communauté Urbaine ont été amenées à réfléchir et à travailler ensemble sur cette question. J'ai passé toute la journée, de 8h45 à 17h00, en atelier du PLU qui avait pour thème l'emploi. On avait face à nous des techniciens, des experts, des cadres de nos communes, des partenaires sociaux. On a réunis des centaines voire des milliers de personnes soit dans ces ateliers, soit dans des forums. C'est vrai que ce sont souvent les mêmes personnes, les mêmes associations qu'on y retrouve. J'ai pour ma part participé à plusieurs réunions sur le projet de territoire pessacais auxquelles, Monsieur le Maire, vous aviez convié de nombreuses associations. C'est un exercice très compliqué, outre que le contenu est lui-même très compliqué.

Je ferais donc quelques remarques. Il y a des avancées considérables. Le gel de l'enveloppe urbaine actuelle a été décidé, cela fait allusion à un problème qui occasionne des difficultés considérables dans tous les domaines sur l'agglomération, c'est l'étalement urbain.

En matière de logement, le Président de la CUB a obtenu lors d'un des derniers conseils de CUB, 35% de construction de logement social par programme. 9 000 logements sont construits chaque année, le double de ce qui se fait actuellement. Pour ceux qui ont peur de ces chiffres, la Ville de Bordeaux va construire, à l'horizon prévu, 130 000 logements et il y en a déjà 50 000 de commencés. Ces chiffres expriment quand même une certaine réalité.

Enfin, une nouvelle hiérarchisation des voiries a été actée. C'est ce qu'on appelle en jargon d'urbaniste « la ville apaisée ». On définit des axes principaux de transports, de déplacements et puis le reste c'est du 30 km/h.

Deux choses ne me conviennent pas trop. La desserte des zones d'activités et les déchargements des marchandises en ville sont deux sujets auxquels les maires sont moins sensibles que d'autres. Je souhaite que le PADD final soit un peu plus étoffé sur ces deux questions. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Danjon** qui déclare : « Les Verts sont globalement favorables à ce PADD. Il est question d'y développer massivement les modes de déplacement à pieds et en vélo. Une grande partie du transfert modal entre la voiture et les alternatives doit venir du vélo. Le Plan Vélo est de 42 millions d'euro sur 9 ans et ne représente que 2% de ce qu'on met dans les transports à la CUB. C'est beaucoup et c'est peu. La part modal du vélo doit être multipliée par 4 pour atteindre 15%.

En ce qui concerne l'apaisement de la voirie, il est prévu de mettre les 2/3 de notre voirie en zone 30 ou en zone de rencontres. Cela aura des conséquences assez importantes sur l'habitat puisqu'on a des lotissements dans lesquels on fait de grandes voiries alors qu'il serait plus efficace et moins onéreux d'y faire des zones de rencontre (20 km/h).

Il va falloir traduire ce PADD en actions. Une chose importante est le bâti sur les parcelles, aujourd'hui on a des choses très normées en matière d'esthétique (recul de 4 mètres, de 2 mètres...). Si on veut vraiment aller vers le développement durable, il faudra que ce positionnement du bâti sur les parcelles, les orientations de façades, les angles de toit soient régis par des contraintes bioclimatiques, d'énergie et des contraintes de paysages plutôt que par de l'esthétique discutable. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare : « page 22 du document, il y a un tableau extrêmement instructif sur la traduction de la population en nombre de logements à l'horizon 2030. Il semblerait que Pessac soit la seule ville qui ait du mal à se décider entre 70 000 habitants et 80 000 habitants. Je voudrais savoir si aujourd'hui la municipalité s'est fait une religion ? »

Monsieur le Maire répond qu'il refuse de « prendre une position comme l'on fait les autres maires qui est une position aléatoire à 20 ans. C'est pourquoi j'ai préféré donner une fourchette, entre 70 000 et 80 000 habitants, étant entendu que dans l'élaboration et la construction d'une ville peuvent intervenir sur 20 ans différents paramètres. Donc, on peut se

faire plaisir et donner un chiffre mais ça n'est pas un chiffre suffisamment sérieux dans l'élaboration de la prospective. J'ai donc préféré donner une fourchette et je m'y tiendrai.

aff n°2012-417 : Avenue Roger Chaumet – Convention de servitude avec E.R.D.F. pour le renouvellement des réseaux électriques

Dans le cadre du renouvellement par E.R.D.F des réseaux électriques (câbles HTA anciens et vétustes) la commune a été sollicitée en vue du passage d'une ligne électrique souterraine sur des propriétés communales cadastrées section CV n°150, 157 et n°165.

La servitude consentie à E.R.D.F moyennant une indemnité d'un euro sera établie dans une bande de 2 m de large sur une longueur totale d'environ 160 m.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la constitution de la servitude de passage au profit d'E.R.D.F.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-418 : Lotissement d'activités de Magellan (2nde tranche) – Cession à la SCI CLO-MARA

Dans le cadre de la poursuite de la commercialisation du Lotissement d'activités de Magellan, des négociations sont intervenues avec la SCI CLO-MARA. Cette société est intéressée par l'acquisition d'un terrain cadastré section HT n°121 d'une contenance d'environ 1 470 m². Le prix de cession de cette parcelle est de 57,41 € TTC le m².

Il convient de préciser qu'il s'agit de la vente du dernier terrain de ce lotissement d'activités.

L'estimation de France Domaine a été délivrée en date du 19 mars 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession de ce terrain à la SCI CLO-MARA,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui souhaite savoir qu'elle est l'activité de cette société.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Laversanne** qui précise qu'il s'agit de la société CARDOIT, une menuiserie industrielle, déjà présente sur le site et qui s'étend.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-419 : Projet SAVE – Mise à disposition de terrains communaux au profit du Syndicat Mixte du Pôle Touristique du Bourgailh

Dans le cadre de l'aménagement du site du Bourgailh élaboré avec le concours des collectivités composant le Syndicat Mixte du Pôle Touristique du Bourgailh (SMPTB), à savoir la Communauté Urbaine de Bordeaux et les communes de Mérignac et Pessac, le SMPTB mène une procédure de délégation de service public en vue de la conception, la réalisation et l'exploitation d'un parc animalier et végétal, le projet SAVE.

Pour l'exercice des compétences transférées par la Commune à ce Syndicat Mixte, il est nécessaire que les terrains communaux servant d'assiette foncière à ce projet lui soient mis à disposition. Pour la Commune de Pessac, il s'agit des parcelles cadastrées section AS n°8 et 10 d'une contenance d'environ 181 083 m².

Cette mise à disposition de terrains, au profit du Syndicat Mixte, peut s'effectuer sur le fondement des dispositions des articles L. 1321-1 et suivants et L. 5721-6-1 du Code général des Collectivités Territoriales.

Cette procédure donnera lieu à l'établissement d'une convention qui sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Afin d'engager les travaux nécessaires à l'établissement de cette convention, il convient que le Conseil Municipal statue sur le principe de cette mise à disposition.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un accord de principe pour la mise à disposition des terrains communaux cadastrés section AS n°8 et 10 d'une contenance d'environ 181 083 m² au profit du Syndicat Mixte du Pôle Touristique du Bourgaillh en vue de l'exercice des compétences transférées au profit de ce Syndicat et de la réalisation du Projet SAVE.
- de délibérer ultérieurement sur le montage juridique définitif de cette mise à disposition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare « *Sur le projet lui-même, pour l'instant on est en attente des offres dans le cadre de la délégation de service public. Je n'ai donc pas grand chose à rajouter sur le fond du projet en dehors de réaffirmer notre opposition de principe. Ce n'est pas encore un motif d'orgueil que de dire que le projet n'a pas encore dépassé ses crédits puisqu'il n'a pas débuté. Enfin, je m'interroge quand même d'un point de vue technico-juridique sur l'utilité de cette délibération. Délibération qui pose un principe qui doit être suivie d'une délibération qui établira le fondement juridique de la mise à disposition, je trouve ça un peu baroque. De toute manière, sur le principe comme sur sa traduction juridique, nous voterons contre mais je pense qu'on aurait pu faire l'économie de cette délibération qui n'a qu'un affichage politique.* »

Monsieur Guillemoteau, président du Syndicat Mixte du Pôle touristique du Bourgaillh, ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.

Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2012-420 : Tennis de Camponac et de Razon – Renouvellement des conventions de mise à disposition des équipements avec le SPUC Omnisport et le SPUC section Tennis

Dans le cadre de sa politique de soutien du mouvement sportif associatif et du développement de la pratique sportive, la Commune a souhaité confier la gestion et l'animation du tennis à la Section Tennis du S.P.U.C sur les équipements sportifs dits de Camponac et de Razon.

Les conventions de mise à disposition relatives à ces équipements étant arrivées à échéance, il y a lieu de procéder à leur renouvellement.

Conclues pour une durée de trois années consécutives commençant à compter du 01/10/2012, elles sont consenties à titre gratuit, la Commune prenant en charge les frais liés à la consommation de fluides à l'exception de ceux du logement du gardien situé sur le site de Camponac. En contrepartie, le SPUC assurera l'entretien courant des équipements, le nettoyage, les frais de téléphone et le gardiennage.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le renouvellement des conventions de mise à disposition des équipements dits « Tennis de Camponac » et « Tennis de Razon » au SPUC Omnisport et à sa Section Tennis,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-421 : Contrat d'objectif avec l'association SPUC Football Américain

A l'issue des "Assises du Sport" organisées conjointement par la Ville et l'O.M.S., neuf priorités ont été dégagées et notamment la volonté de signer de nouveaux contrats d'objectifs soutenant en particulier des projets de clubs tournés vers l'excellence sportive.

Le Football Américain fait partie à Pessac des sports évoluant au plus haut niveau. Le SPUC section Football Américain développe depuis de nombreuses années un projet sportif s'appuyant sur la formation des jeunes et sur la pratique de Haut Niveau.

Ainsi, un nouveau contrat d'objectifs avec le SPUC section Football Américain est proposé afin de permettre au SPUC section Football Américain de pouvoir financer en fonds propres ses obligations pour conduire une pratique sportive de niveau national au terme des 3 prochaines saisons sportives.

Les objectifs du club seront articulés autour de 3 axes : sur le plan sportif, sur le plan structurel et sur le plan des actions spécifiques.

La Ville de Pessac s'engage de son côté à attribuer une subvention exceptionnelle au SPUC section Football Américain en complément des subventions ordinaires accordées.

Une enveloppe globale de 15 000 € sera déclinée comme suit :

- saison 2012/2013 : 5 000 €
- saison 2013/2014 : 5 000 €
- saison 2014/2015 : 5 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du contrat d'objectif ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'objectif avec le Comité Directeur SPUC et le SPUC section Football Américain.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Lafarie** qui déclare : « *Nous souhaitons attirer l'attention du conseil sur cette subvention exceptionnelle. En effet, un contrat d'objectif avec l'association SPUC Football américain vient de nous être proposé. Les qualités, les performances et la notoriété pour Pessac de cette section, ne nous ont pas échappées et nous sommes tous fiers des Kangourous de Pessac. Pourtant d'autres clubs pessacais évoluent également à un haut niveau. Ces derniers ont également un besoin financier pour leur développement et doivent faire face à des arbitrages de plus en plus coûteux. Nous souhaiterions connaître votre position pour assurer une égalité de traitement entre chaque section sportive pessacaise. En tout état de cause, nous voterons favorablement pour cette délibération afin que ce club de l'élite puisse financer ses fonds propres.* »

Monsieur le Maire précise que « le principe d'un contrat d'objectif c'est de favoriser tel ou tel club, tel ou tel sport. C'est sur la base d'une convention entre ce club, cette activité et la Ville qu'on aide encore plus. Il y a le handball, le football américain. Il y a eu le rugby, le foot. C'est ça un contrat d'objectifs, c'est dire on vous aide encore plus afin d'atteindre vos objectifs sportifs et d'organisation. Cette année, au vu de ses excellents résultats, le club a formulé cette demande. On a hésité parce qu'on pourrait imaginer étendre cette pratique aux 55 disciplines sportives pratiquées sur la commune. Un contrat d'objectif c'est un coup de pouce sur trois ans, donné à un club, à une discipline sportive. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-422 : Stade nautique – Participation de la Ville à l'activité pour la saison 2012/2013

Le contrat d'affermage signé en avril 2004, pour douze ans, entre la Ville de Pessac et la S.E.M. AGIR permet d'offrir aux Pessacais et aux non Pessacais un espace ludique et d'apprentissage de la natation à un coût maîtrisé pour la ville. En contrepartie de la volonté de favoriser l'accès à tous à cet établissement, et en application de l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la ville de Pessac s'est engagée à verser une participation d'équilibre. Les contraintes de service public prévues dans le contrat d'affermage sont les suivantes :

- l'apprentissage de la natation aux scolaires (près de 20 000 entrées pour les maternelles et les élémentaires et 3 000 entrées pour les secondaires),
- la gratuité d'accès pour les clubs sportifs, pour les mineurs de l'école de natation, pour les moins de 5 ans et pour les accueil de loisir (mercredis et vacances scolaires).

Le Budget prévisionnel pour l'exercice 2011/2012, annexé à la délibération, évalue le tarif d'équilibre à 8,74 € TTC

Il est donc proposé de verser à la S.E.M. AGIR, une participation pour contraintes de services

publics de 1 284 040 € TTC, versée pour la saison 2012/2013. Compte-tenu du reversement à la Ville par la S.E.M. AGIR de la redevance « amortissement technique » de 140 540 €, le coût résiduel pour la Ville est ramené à 1 143 500 € TTC.

Le tarif moyen d'équilibre est ainsi de 4,10 € TTC, permettant au plus grand nombre de profiter de cet équipement qui s'intègre parfaitement dans la politique sportive et sociale de la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « n'avoir aucun problème avec cette délibération, et on va voter pour. Cependant, je fais une parenthèse puisqu'on parle de piscine. On est tous au courant de la demande d'une association sportive qui a un conflit sur la piscine Caneton d'être reçue par le maire et je me fais ici le relais de cette demande. Il y a une difficulté, il faut la résoudre et ça ne peut passer que par la discussion. »

Monsieur le Maire répond : « *Je vais de suite préciser les choses, j'ai rencontré depuis bien des semaines, des mois, cette association et Monsieur Baloup, son président. Je dirais quelque chose de très précis, ou on est en respect avec la loi et les règlements ou on n'y est pas. Tant qu'on n'est pas en correspondance avec la loi et les règlements, moi je ne mets pas en danger une équipe municipale et des fonctionnaires territoriaux. C'est tout. Ou on se met en règle avec la loi et avec les règlements, ou on ne s'y met pas. Là-dessus le problème est le même qu'on soit de gauche, de droite ou d'ailleurs, ou qu'on ait été ancien élu. Ce que je trouve d'autant plus extraordinaire, qu'on ne veuille pas se mettre en règle avec la loi lorsqu'on a été un ancien élu. La loi est la même pour tous, il n'y a pas de passe-droit dans cette commune pour qui que se soit. Donc, la loi s'applique aux uns et aux autres de la même manière. Dès lors que l'association sera en règle avec la loi, elle aura ses créneaux disponibles. La responsabilité civile des fonctionnaires territoriaux, je ne la remettrais jamais en question. On ne peut pas d'un côté défendre les fonctionnaires pour leur emploi, leur statut et les remettre en cause dans leur responsabilité civile. Les choses sont très claires, les rencontres ont eu lieu. Il n'y a aucune honte, pour qui que ce soit, à rencontrer l'adjointe au Sport qui a déjà rencontré à plusieurs reprises l'association. J'ai rencontré à diverses reprises également tel ou tel membre. Mais encore une fois, la loi c'est la loi et il n'y a pas de passe-droit dans cette mairie.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-423 : Dispositif Service Civique – Mise en place au sein des services municipaux

Dans le cadre de son soutien à l'engagement civique des jeunes, la Ville de Pessac souhaite s'inscrire dans le dispositif Service Civique volontaire créé par la loi du 10 mars 2010. Celui-ci permet à des jeunes volontaires de s'engager personnellement dans une mission d'intérêt général, dont l'objectif participe au renforcement de la cohésion et de la mixité sociale.

Pour la ville de Pessac, le Service Civique se situe à la rencontre :

- d'une volonté d'engagement des jeunes, de façon active, en leur permettant d'exprimer leurs avis et leurs aspirations dans la construction d'une mission d'intérêt général
- d'un renouvellement et d'un développement de l'action publique municipale à travers la participation des jeunes à des actions et projets relevant d'un objectif de cohésion sociale
- d'un nouveau cadre éducatif d'apprentissage et d'insertion des jeunes, dans une dynamique de coopération entre les volontaires, entre les volontaires et les partenaires extérieurs, ainsi qu'entre les jeunes et la municipalité

Le dispositif Service Civique regroupe l'engagement de service civique (s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans), le volontariat de service civique (engagement volontaire s'adressant aux plus de 25 ans), le volontariat international (missions effectuées hors du territoire national).

Les jeunes accueillis ont le statut de volontaires en service civique, défini par le code du service national. Au 1^{er} juillet 2012, ils bénéficiaient d'une indemnité mensuelle de 456,75 € attribuée par l'agence du service civique, complétés par 103,90 € de prestation d'accompagnement mensuelle attribuée par l'organisme d'accueil.

Pour cette première promotion, plusieurs missions d'engagement de service civique seront

proposées aux jeunes pessacais, au sein des services municipaux. Ces missions concerneront la sensibilisation au développement durable, l'accompagnement des pratiques musicales amateurs, l'aide à l'accessibilité des personnes âgées à la culture et aux TIC, le soutien au secteur associatif, l'accès des publics handicapés au spectacle vivant ...

Chaque jeune est suivi par un tuteur, choisi parmi le personnel communal, en fonction de ses attributions et compétences. Ce tuteur prépare et accompagne le volontaire dans l'exercice de sa mission et l'aide, avec la ressource des acteurs publics de l'emploi et de l'insertion à mener une réflexion sur son projet d'avenir. Le jeune volontaire bénéficie également d'une formation civique et citoyenne au cours de sa mission. Ainsi, l'expérience de l'engagement de jeunes en service civique constituera un outil supplémentaire dans leur parcours d'insertion professionnelle, civique et citoyenne.

Ce dispositif est conditionné par l'obtention, par la commune, d'un agrément de Service Civique délivré par l'Agence du Service Civique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place de ce dispositif au sein des services municipaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un agrément auprès de l'agence du Service Civique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accueillir et signer les contrats des volontaires en service civique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats ou partenariats se rapportant au service civique,
- d'approuver le versement de l'indemnité pour participation aux frais du volontaire accueilli.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare : « Par principe, nous sommes contre le fait d'utiliser des jeunes pour des salaires de misère. 560 € par mois, dont 103 seulement à la charge de la commune. Tout salarié devrait bénéficier du SMIC, que nous chiffrons à 1 600 € net par mois, minimum à partir duquel on peut commencer à vivre.

Ce service civique va dans le sens des nouveaux contrats d'avenir, contrats de précarité dont le gouvernement Hollande semble si fier.

Nous ne voterons pas contre mais nous nous abstiendrons uniquement parce que, malheureusement, dans la situation actuelle, ces emplois représenteront un petit appoint salarial et le moyen de commencer à mettre un pied dans le monde du travail pour quelques jeunes de nos quartiers. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare : « *j'ai eu peur un moment que vous vous opposiez en totalité. En effet, ce sont des opportunités d'insertion professionnelle pour les jeunes et une capacité pour la ville d'intégrer ces jeunes au sein des services. On ne peut pas se priver de ce dispositif.*

Jusqu'alors, il y a peu de jeunes pessacais qui en bénéficient donc c'est le moment de rattraper les choses et de leur offrir de nouvelles opportunités. La rémunération proposée par l'État n'est certainement pas à la hauteur, néanmoins, nous ne sommes pas là pour en juger mais pour l'appliquer. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2012-424 : Festival En Bonne Voix – Demandes de subventions

La Ville de Pessac inscrit sa politique culturelle sur son territoire avec un développement d'événements hors mur qui marquent l'identité culturelle de la Commune. Ces temps forts ont su trouver un public attentif, ravi de pouvoir s'immerger dans un concept, une thématique, un genre artistique.

Depuis 2007, le festival En Bonne Voix, organisé au cœur de la ville dans le parc Razon, s'inscrit dans cette dynamique. Axé sur la chanson française, il est plus particulièrement dédié aux artistes émergents et accueille également des artistes plus confirmés. Au fil du temps, ce festival rassemble un public familial curieux, heureux de découvrir de nouveaux artistes de la scène française.

Avec plus de 5 000 visiteurs venus de toute l'agglomération, du département mais aussi de la région Aquitaine, le festival bénéficie d'une forte mixité générationnelle et sociale ; il participe ainsi pleinement au rayonnement culturel de la Ville de Pessac.

Le coût de cette manifestation est de l'ordre de 100 000 €, actuellement entièrement à la charge de la Ville. Aussi, au regard du succès rencontré par cette manifestation et afin de conforter sa programmation, est-il nécessaire de solliciter des aides financières complémentaires auprès de divers partenaires et institutions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès des organismes pouvant intervenir dans le financement de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-425 : Pessac En Scènes – Tarifs des ateliers pour enfants – Saison 2012/2013

Dans le cadre de l'organisation d'ateliers par Pessac En Scènes au cours de la saison 2012/2013, la municipalité a décidé de proposer, en complément de la grille tarifaire 2012/2013 de Pessac En Scènes, les tarifs exposés dans la délibération, applicables aux enfants participants aux ateliers.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la grille tarifaire qui sera applicable au titre de la saison 2012-2013 de Pessac En Scènes.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare : « *Même si ça correspond à un coût pour la commune, de tels ateliers devraient être gratuits pour que tous les enfants puissent y avoir accès. 12, 8 ou même 5 € par jour, c'est inaccessible pour bien des familles, de 2 ou 3 enfants par exemple.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Le Roy** qui répond : « un atelier de 8 €, c'est une journée d'animation de 10h à 18h30 avec le repas compris. »

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

aff n°2012-426 : Pessac En Scènes – Vente externalisée

Afin de toucher un public le plus large possible avec sa programmation, le service Pessac en Scènes souhaite externaliser la vente de billets de spectacle auprès des partenaires suivants :

- l'Espace Musical de Pessac,
- l'École de Musique de Verthamon Haut-Brion.

L'ensemble des recettes des billets rétrocédés à la vente au prestataire sera reversé sur le compte de la régie de recette de Pessac en Scènes après chaque spectacle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la vente externalisée de Pessac en Scènes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-427 : Aide au logement social (accession sociale à la propriété et surcharge foncière) – Convention de financement avec GIRONDE HABITAT

Le développement de la Ville de Pessac repose sur l'accueil de nouvelles populations et sur la diversité de l'offre de logement qui doit permettre l'arrivée de jeunes, de familles mais aussi d'inscrire les populations actuellement présentes dans un parcours résidentiel.

A côté de l'offre privée, la Ville dans le cadre de la dynamique CUB et les opérateurs du logement social doivent proposer des logements à des prix accessibles à la très grande majorité de la population (jeunes entrant dans la vie active, foyers à faibles revenus...), ceci dans un contexte de coût du foncier très élevé. L'intervention de la Ville se fait à deux niveaux :
une participation pour l'accession sociale à la propriété,

une participation pour le logement locatif social en complément des financeurs institutionnels.

Gironde Habitat dans le cadre du Lotissement Concordia situé avenue de la Poudrière prévoit la réalisation de 46 logements sociaux répartis comme suit Résidence Les Arts (8 logements individuels en accession sociale), Résidence Magontin (14 logements en habitat collectif), Résidence du Mousquet (24 logements en habitat collectif).

Concernant l'accession sociale qui comprend 8 maisons, la Ville interviendra conformément à la délibération du Conseil Municipal du 4 février 2010 à hauteur de 4 000 € par logement, soit un total de 32 000 €.

Concernant le locatif social qui comprend 38 logements, la Ville interviendra à hauteur de 2 000 € par logement arrondi à 80 000 €, en complément de l'État, de la CUB, du Conseil Général et du collecteur (CILSO).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de financement avec GIRONDE HABITAT annexées à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-428 : Rapport 2012 relatif à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2011

La DSU est calculée sur des critères prenant en compte l'insuffisance des ressources d'une commune et les charges pesant sur elle (potentiel financier, nombre de logements sociaux...). Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines. Elle est un élément déterminant du travail conduit en matière de développement social urbain et notamment en matière de Politique de la Ville.

Pour 2011, le montant de la DSU a été de 1 317 968 €. Cette dotation a représenté 9,46% des dotations et participations de l'État et 2,13% des recettes réelles de fonctionnement (source : Compte Administratif 2011).

La Ville de Pessac utilise prioritairement la DSU pour le renforcement de son action en matière de développement social urbain.

Le rapport proposé rend compte de l'action conduite en 2011 dans ce domaine. Celle-ci s'articule autour de trois axes distincts et complémentaires, eux mêmes inscrits dans les axes « Une ville durable et généreuse », « Une ville durable et écologique », « Une ville durable et à partager » du Projet de Ville :

Axe 1 : Mettre en œuvre le projet de développement social urbain des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville,

Axe 2 : Accompagner les Pessacais dans leurs démarches d'accès aux droits et aux services,

Axe 3 : Préserver la tranquillité des Pessacais

Monsieur Despujols précise que « l'axe 1 est une action menée sur les trois quartiers : Saige, Châtaigneraie-Arago et Haut-Livrac. Il concerne les domaines de l'habitat et du cadre de vie, du développement économique et de l'emploi, de l'insertion professionnelle, de l'action sociale éducative et de la prévention de la délinquance et de la sécurité.

C'est la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) qui assure la coordination de cette action dans le cadre d'un travail d'animation global en lien étroit avec les autres services municipaux concernés, le CCAS et les partenaires associatifs.

Sur l'habitat et le cadre de vie en 2011, il faut retenir le démarrage du projet Arago dont on a parlé dans le rapport très complet du développement durable présenté par Dominique Dumont et aussi, le réaménagement des espaces extérieurs à la Châtaigneraie qui a offert aux habitants une amélioration notable de leur cadre de vie paysager.

Sur la partie emploi et insertion professionnelle, 100 personnes habitant les trois quartiers ont fréquenté l'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP) pour des formations de remise à niveau. 487 jeunes des trois quartiers ont été suivis par la Mission locale des Graves, parmi eux, 230 ont signé un ou plusieurs contrats de travail, 15 contrats en alternance et 23 CDI, ou bénéficié d'une formation. 162 habitant des trois quartiers ont bénéficié d'un accompagnement renforcé par le PLIE. Il faut noter tout ce qui a été rendu possible dans le cadre de la restructuration d'Arago, comme les ateliers Chantiers école Qualification Formation 2^{ème} chance qui ont permis à 12 jeunes et moins jeunes de la formation professionnelle de travailler et d'obtenir un

diplôme reconnu par la profession. Couplée à ce chantier, il y a eu l'ouverture d'un atelier Restauration au centre social qui a permis l'embauche de deux personnes et qui fournissait des repas aux stagiaires.

En matière d'action sociale et éducative, il y a bien sûr toute la programmation 2011 du CUCS que nous avons voté.

Par ailleurs, 2011 a vu aussi le renouvellement du conventionnement des centres sociaux. Ça a été l'occasion pour la Ville de mettre l'accent sur l'accueil de tous les habitants sur chaque quartier mais aussi sur le développement d'actions d'animation favorisant le vivre-ensemble et la participation des habitants ainsi que la réussite des habitants, la co-éducation et la solidarité avec l'ensemble des partenaires.

Ensuite, aux côtés des centres sociaux, il faut signaler l'intervention conjointe des directions de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Culture et des Sports. En matière de jeunesse, on a considérablement accru l'offre d'accueil dans les centres de loisirs, notamment Édouard Herriot. En matière de culture, de nombreux festivals et animations ont bénéficié aux jeunes enfants et habitants des quartiers. Il faut noter aussi l'intervention de l'Artothèque, du réseau des bibliothèques, du cinéma Jean Eustache et de l'atelier de Mécanique générale Contemporaine. 2011 a vu la mise à disposition de créneaux pour des jeunes adultes notamment au gymnase du Haut-Livrac et au hall des sports François Mitterrand, comme cela correspondait à une demande ancienne cela a fait pas mal d'heureux.

En matière d'éducation, un effort important a été fait en matière d'accompagnement à la scolarité mais aussi des actions dans le domaine culturel, de l'environnement et de la prévention. Il faut souligner que tout le dispositif d'accueil périscolaire participe grandement à l'action socio-éducative dans ces quartiers.

Pour sa part, le CCAS distribue 50% de ses aides sociales facultatives sur ces trois quartiers. Bien évidemment, ils bénéficient du travail d'ensemble du CCAS en matière de démarches, d'accompagnement social global ou de prévention des expulsions.

Enfin, en 2011, il a tout le contrat de solidarité qui concerne forcément ces trois quartiers d'habitat social élaboré en concertation et piloté par le CCAS. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Guillemoteau** qui déclare : « la solidarité urbaine est quelque fois le parent pauvre des conseils municipaux et je caresse l'espoir qu'un jour le DOB figure à la fin du conseil et qu'on prenne un peu plus de temps pour mettre en avant cette thématique.

C'est donc l'occasion de mettre en avant le travail remarquable fait par les deux personnes permanentes qui s'occupent de la Plateforme des services au Public avec tous les services qui y sont rendus, tel que l'accueil, l'évaluation budgétaire, l'information, les orientations juridiques, l'écoute, le soutien, l'aide aux victimes avec le Prado, la Maison de Simone, le règlement des conflits, la médiation, les Points Écoute Famille, etc... 7 255 personnes ont fréquenté physiquement ou par appel téléphonique ce merveilleux outil qu'est la Plateforme dans des conditions exigües mais dont je gage que la situation matérielle s'améliorera bientôt.

Concernant l'axe 3, c'est un domaine dont on ne parle pas beaucoup et à la limite tant mieux. Ça veut dire que tout ne va pas si mal que cela mais c'est bien de rappeler le travail fait sur le plan partenarial entre l'ensemble des associations pessacaises qui tournent autour des questions de prévention et de sécurité dans le cadre du CLSPD avec tous les axes. Il y en a 13. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-429 : Installation d'un Observatoire de sûreté des transports en commun de l'agglomération bordelaise – Convention entre l'État, les communes de la CUB, la CUB et les opérateurs (KEOLIS, SNCF)

Considérant que les incivilités et faits de délinquance commis dans les transports créent un sentiment d'insécurité tant chez les personnels de la société concessionnaire que chez les usagers et que ces phénomènes constituent un trouble à l'ordre public et ont des effets sur la qualité du service rendu par les transports en commun, la Préfecture de Gironde a initié il y a quelques mois une démarche partenariale associant l'État, la CUB, les communes de la CUB et les opérateurs de transports (KEOLIS et SNCF).

Cette démarche, sous forme de groupes de travail, visait d'une part, à établir un diagnostic partagé de sûreté concernant la situation dans différents réseaux de transports en commun de l'agglomération bordelaise, d'autre part à élaborer une action concertée de prévention et lutte

contre la délinquance.

A l'issue de cette phase de concertation à laquelle la Ville de Pessac a été associée, les propositions suivantes ont été arrêtées, en vue notamment d'organiser et de mieux coordonner les démarches de coopération entre les services de l'État, la CUB, ses communes membres et les opérateurs de transports en commun afin de mieux prévenir les actes d'incivilité et de délinquance constatés :

- création d'un Observatoire de sûreté des transports en commun de l'agglomération bordelaise
- définition et mise en œuvre d'une stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance dans les transports en commun de l'agglomération bordelaise comprenant un plan d'actions en 5 axes :
 - mise en commun des bases de données et d'analyse de situation avec la création d'une base de données commune alimentée et consultable en temps réel devant aboutir à une cartographie de la délinquance et permettant de donner des orientations en terme de prévention de la délinquance. Un relevé mensuel des statistiques sera transmis aux Maires des Communes de la CUB signataires de la convention et ceux-ci seront informés des faits marquants commis sur le territoire de leur commune dans les meilleurs délais, le jour de la commission de ces faits ;
 - action de prévention de l'alcoolisation des jeunes visant à coordonner les efforts des différents partenaires pour prévenir, lutter contre l'alcoolisation massive des jeunes dans et aux abords des transports en commun et lutter contre les nuisances sonores ;
 - prévention situationnelle : étude de l'environnement des arrêts de tramway, de bus et de train permettant d'apporter des améliorations significatives de nature à faire reculer le sentiment d'insécurité ressenti par les utilisateurs et de prévenir la commission d'actes de délinquance ou d'incivilités ;
 - concevoir et conduire des actions de sécurisation grâce aux informations fournies par la base de données commune, aux heures et lieux les plus sensibles ;
 - la formation et la communication : l'ensemble des partenaires s'engage à développer, notamment dans le cadre des CLSPD des actions de communication auprès des établissements scolaires pour prévenir les actes d'incivilité et de délinquance. Des actions de formation sur les bonnes pratiques seront dispensées auprès des personnels de KEOLIS et de la SNCF.

La présente convention liant l'État, la CUB, les communes membres de la CUB et les opérateurs de transports en commun de l'agglomération bordelaise (KEOLIS, SNCF) fixe le cadre de cette action concertée de prévention et de lutte contre la délinquance au sein des réseaux de transports en commun de l'agglomération bordelaise.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare : « *Malgré l'heure tardive, je vais dire pourquoi nous nous abstenons. Sans nier les difficultés qui sont bien réelles, nous ne sommes pas sûrs que plus de répression, plus de police soient la réelle solution, dans une situation où le sort de la population et surtout des jeunes se dégrade constamment.*

L'insécurité la plus grave, c'est celle du chômage, de la précarité et de l'incertitude du lendemain. Et cela est vrai à Pessac comme ailleurs, quel que soit le nombre d'emplois créés à Pessac dont nous a parlé Monsieur le Maire tout à l'heure.

Valls, qui marche avec fierté sur les traces de Sarkozy et de Guéant, a annoncé la création de 49 zones de sécurité, dont 2 en Gironde après l'annonce de l'embauche de 500 membres, par an, des forces dites « de l'ordre ».

On trouve de l'argent pour la répression mais pas pour la prévention à l'heure où l'ensemble des dotations diminuent, où les travailleurs sociaux subissent restructurations et autres plans d'austérité et où les dotations des collectivités sont gelées, dont celles du Conseil Général qui a en charge le financement de nombre d'actions sociales.

J'ajoute que la seule solution que n'envisagent pas une minute ni Keolis, ni la SNCF ni aucun des intervenants, ce serait d'embaucher (avec de vrais salaires) du personnel supplémentaire dans tous les bus, trams et trains, comme ça se faisait dans le passé. Voilà qui donnerait un vrai travail utile à des jeunes !»

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Guillemoteau** qui déclare : « Ce sont les effets pervers de l'heure tardive. Je n'ai pas eu le temps d'exposer les 5 axes du plan d'actions. Sur ces 5 axes, un seul est consacré à la répression les 4 autres traitent de prévention. »

Monsieur le Maire ajoute que « *la sécurité des biens et des personnes est un bien commun. Penser que les familles les plus en difficulté ne sont pas attentives à la préservation de leurs biens et de leur personne dans les transports est une erreur très profonde. Cette sécurité-là ce sont les plus faibles qui en ont besoin et non pas les plus riches. Les plus riches, ils ont d'autres moyens de se déplacer. Quoique vous en disiez, c'est une politique régaliennne de l'État qui doit être assumée et je soutiens totalement le Ministre de l'Intérieur dans ses politiques en matière de sécurité et de sécurité urbaine et que puissent être organisée en Gironde, dans l'arrondissement de Libourne, sur la rive droite, des zones de sécurité prioritaire est une excellente chose.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer aux deux questions orales. Il donne d'abord la parole à **Monsieur Olivier** qui déclare « *La question de la dette publique fait la une de l'actualité depuis plusieurs mois, au niveau international bien sûr, mais aussi au niveau local. De nombreuses organisations et de nombreux citoyens veulent comprendre l'histoire, le contenu et les pistes de sortie de cette dette.*

C'est pourquoi un collectif national pour un audit citoyen de la dette publique s'est constitué en octobre 2011 et une multitude de collectifs départementaux ou locaux se sont créés à sa suite. Celui de la Gironde (CAC 33) a débuté ses actions en janvier 2012.

La dette publique locale inquiète à plusieurs titres et la situation est particulièrement préoccupante pour nombre de collectivités piégées par les professionnels de l'ingénierie financière et confrontées à une double peine : les effets désastreux des prêts « toxiques » d'une part, la raréfaction et le surenchérissement du crédit d'autre part.

Parce qu'il pense qu'il est possible d'apporter des solutions justes et efficaces à la crise qui pèse sur les finances locales, le CAC 33 s'est adressé à vous, Monsieur le Maire de Pessac, pour vous proposer d'adopter une délibération en Conseil municipal.

Notre groupe soutient cette démarche et vous demande, Monsieur le Maire, d'apporter une réponse à ces trois questions:

1) La ville de Pessac ne contracte-t-elle que des prêts classiques à taux fixe ou à taux révisable, avec des marges et des conditions de sortie correctes ? Et à quels taux ?

2) La ville de Pessac est-elle satisfaite des partenariats public-privé pour financer les projets au long cours ? A-t-elle l'intention de continuer cette procédure à l'avenir ?

3) La ville de Pessac approuve-t-elle la démarche initiée par le Collectif pour un audit citoyen de la dette publique, consistant à lancer un vaste débat public sur la question de la dette publique, de son opportunité et du remboursement ? A-t-elle l'intention de la soutenir ? »

Madame Ufferte ajoute « *Le Collectif pour un audit citoyen de la dette publique de Gironde (Cac 33) vous a adressé un courrier vous demandant une prise de position par le conseil municipal sur les problèmes liés à la dette publique, dette qui étrangle aujourd'hui de nombreuses collectivités locales, des hôpitaux publics, des universités et l'État lui-même dont le service de la dette représente aujourd'hui un tiers du budget... Quant aux collectivités, pour nombre d'entre elles, leurs budgets ne permettent plus de faire face aux besoins alors qu'elles paient des intérêts énormes aux banques qui aspirent ainsi des masses toujours plus grandes d'argent public qui manquent cruellement au quotidien des populations.*

Nous nous faisons donc le relais du Collectif et vous demandons de prendre position par rapport à sa démarche et de la soutenir. »

Monsieur le Maire répond : « *Puisque vous deux questions interrogent sur le même sujet, je vais me permettre de vous faire une réponse unique.*

Vous posez la problématique de la dette publique et des inquiétudes qu'elle peut engendrer pour les collectivités mais surtout pour les citoyens.

Permettez-moi tout d'abord de vous répondre sur la partie finale de vos interventions, la demande d'un audit citoyen de la dette publique.

En effet, les questions soulevées par le « Collectif pour un audit citoyen de la dette publique » sont justes.

Elles posent la question des politiques économiques qui ont été menées depuis les années 1980.

Elles posent la question des choix qui s'ouvrent à nous pour les années futures.

Le chantage à la dette publique peut être pernicieux car il possède cette dimension culpabilisatrice de l'action collective.

Néanmoins, la question est de savoir si nous avons trop dépenser pour les services publics, pour l'école, pour la sécurité. Ou ne seraient-ce plutôt des choix fiscaux qui ont conduit à nous priver des marges financières qui pénalisent le gouvernement actuel.

Le citoyen est donc inquiet. Vous vous faites le relais de ces inquiétudes.

Venons-en à Pessac maintenant.

1) La ville de Pessac ne contracte-t-elle que des prêts classiques à taux fixe ou à taux révisable, avec des marges et des conditions de sortie correctes? A quels taux?

La toxicité des emprunts des collectivités locales n'est pas un phénomène nouveau.

Dès l'automne 2008 des élus locaux ont dénoncé la présence d'emprunts toxiques dans leurs encours de dettes (on évalue aujourd'hui à 17 milliards l'encours de dette toxique des collectivités locales).

Suite à cela, un dialogue entre les représentants des associations d'élus locaux et les principaux établissements bancaires actifs dans ce secteur s'est engagé.

Suite à ces échanges, une circulaire du 25 juin 2010 a eu pour objet d'appeler l'attention sur les risques de la gestion active de la dette et de rappeler l'état du droit sur le recours aux produits financiers :

Un des 1^{er} objectifs de cette circulaire a été de réduire l'asymétrie d'information entre la Collectivité Locale et la banque (et notamment l'obligation faite à la banque d'informer sur les risques des produits proposés),

Le second objectif concerne l'information du conseil municipal sur la dette de la collectivité. C'est pour cette raison que depuis 2 ans est introduit dans le DOB un paragraphe informant sur la situation de la dette de la ville.

Enfin dans cette circulaire figure une cartographie du risque de chaque emprunt. Les emprunts les moins risqués (taux fixes ou taux variables simples de la zone euro) sont classés 1A, l'échelle de notation allant jusqu'à 5E pour les emprunts les plus risqués.

La ville de Pessac aura un encours de dette de 11,2 M€ au 31 décembre 2012.

100 % de la dette est en catégorie 1A soit la catégorie au risque le plus faible.

Nos prêteurs sont des acteurs traditionnels du secteur local (42% de notre dette est à la CDC, 22% à la Caisse d'Épargne, 18% au Crédit Agricole, 12% au Crédit Foncier et 6% chez DEXIA).

Le taux moyen de notre dette est de 4,35%, taux très raisonnable et qui témoigne que nous n'avons aucun emprunt structuré qui fait gonfler le taux de notre dette.

80% de notre dette est à taux fixe avec un taux moyen de 4,48%

15% de notre dette est indexé sur le livret A (ce sont les emprunts CDC pour aider le financement des collectivités locales fin 2011 et début 2012 suite au désengagement de DEXIA).

5% de notre dette est sur un taux fixe à phase (taux moyen de 3,98%, auprès de la caisse d'épargne). Ce contrat a une durée de 12 ans. Pendant 5 ans nous aurons un taux fixe de 3,98%. A l'issue de cette période nous aurons un capital restant dû de 479 000 € que nous pourrons indexer sur taux fixe ou sur index EURIBOR + 2,41% (soit au niveau actuel de l'euribor un taux de 3,01%).

Concernant les conditions de sortie, ou remboursement anticipé, nous sommes sur des paiements d'indemnités actuarielles, pratiqués depuis plus de 10 ans par la banque.

2) La ville de Pessac est-elle satisfaite des partenariats public-privé pour financer les projets au long cours ? A-t-elle l'intention de continuer cette procédure à l'avenir ?

A ce jour il n'y a pas de partenariat public-privé ou de bail emphytéotique administratif pour financer nos projets d'équipement. »

aff n°2012-429bis : Motion contre la suppression du Centre des Finances Publiques de Pessac

A l'initiative de Monsieur Patrick Stéfanini, ancien Préfet de la Région Aquitaine, et de la Direction Régionale des Finances Publiques, une démarche a été initiée avant l'été 2012 visant

à réorganiser les trésoreries de l'agglomération bordelaise.

Ce projet de réforme n'est pas acceptable puisqu'il propose la suppression du Centre des Finances Publiques de Pessac à l'horizon 2014, en transférant l'activité de recouvrement à la Cité Administrative de Bordeaux (en la fusionnant avec le Centre des Impôts) et en déplaçant la gestion des collectivités au Centre des Finances Publiques de Mérignac.

Comment peut-on imaginer que la 3^{ème} Ville de Gironde, avec près de 60 000 habitants, ne puisse plus bénéficier des services d'un Centre des Finances publiques ?

Malgré le développement des activités sur Internet, les usagers, habitant également les communes de Cestas et Canéjan, se déplacent toujours plus nombreux au centre des finances publiques de Pessac.

Qu'il s'agisse d'obtenir des renseignements à caractère fiscal, de payer leurs impôts ou leurs factures, de percevoir des aides sociales, la fréquentation du centre des finances publiques de Pessac est en constante augmentation.

Ainsi, avec cette nouvelle organisation :

- les services du paiement de l'impôt seraient déplacés à la Cité Administrative de Bordeaux,
- le paiement des services mis en œuvre par la ville (service à la petite enfance, centres de loisirs, services à la personne, services aux personnes âgées...), au Centre des Finances Publiques de Mérignac,
- et enfin dans un autre centre des Finances Publiques pour percevoir en espèces les aides financières de différents organismes (CAF, Conseil général, Prime pour l'Emploi,...).

Le Conseil Municipal de Pessac ne peut accepter qu'un projet de modernisation de l'action publique se fasse au détriment de l'intérêt général.

En effet, cette restructuration provoquerait un double déséquilibre :

- géographique tout d'abord, en créant un grand vide entre les communes de Mérignac et Villenave d'Ornon, au sein duquel plus de 100 000 personnes seraient privées de guichet de proximité.
- social et économique ensuite, puisque parmi les milliers de personnes qui se déplacent à la Trésorerie de Pessac, nombreuses rencontrent des difficultés financières, sont âgées ou en situation de précarité.

Ce projet de restructuration, qui entraîne le déplacement des contribuables pessacais vers Mérignac ou Bordeaux, semble guidé par l'objectif unique de réaliser des économies au détriment du citoyen.

Nous ne pouvons nous résoudre à acter la perte d'un nouveau service public de proximité et de qualité, après la suppression du Greffe de Pessac en 2010.

Par cette motion, qui fait suite aux courriers envoyés par Monsieur le Maire de Pessac à Monsieur Jérôme Cahuzac, Ministre du Budget, et à Monsieur Michel Delpuech, Préfet de Région Aquitaine, les élus du Conseil Municipal de Pessac se mobilisent pour déclarer leur opposition à la fermeture de la Trésorerie de Pessac. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare : « *Nous votons pour, bien sûr, mais nous nous étonnons : cette décision, prise sous l'ancien gouvernement, concerne le service des Finances de l'état et donc son pouvoir régalién. Comment le nouveau gouvernement n'utilise-t-il pas de son pouvoir pour annuler une telle décision contraire aux intérêts de la population ?* »

Monsieur le Maire précise que cette décision n'a pas été prise par l'ancien gouvernement mais par le Préfet et la Direction des Finances publiques de la Gironde qui font cette proposition de restructuration. C'est pour cette raison, que alertés par le personnel, nous interpellons le Gouvernement en refusant la fermeture de la Trésorerie.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui souhaite informer l'assemblée qu'actuellement, il est également question de fermer le CMP infantile situé rue Pierre Wiehn.

La motion est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h30